Première année. — N° 129. CINQ CENTIMES Jeudi 16 Juin 1887.

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Rhône et départ. limit.	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements ..	7 fr.	14 fr.	26 fr.
Étranger (Union post.)	10 fr.	20 fr.	40 fr.

(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :

A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble.

A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la Bourse.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Avis à nos Lecteurs

Tous les nouveaux abonnés et acheteurs de la **TRIBUNE** *qui en feront la demande recevront* **franco** *les feuilletons déjà publiés de notre nouveau roman*

LE

Tambour de Montmirail

SCÈNES DE L'INVASION PRUSSIENNE EN 1814

Par M. Fortuné du BOISGOBEY

M. Andrieux, historien

M. Reinach, qui s'est institué le gardien de la gloire de Gambetta et qui comprend cette gloire à sa manière, a vivement pris la défense de cette mémoire, qu'il a cru attaquée par l'anecdote contée l'autre jour dans le *Petit Marseillais*, sous la signature de M. Andrieux, notre ex-député, actuellement représentant des Basses-Alpes.

M. Joseph Reinach — qui n'était pas au palais de justice de Paris le jour de la visite du czar — ne veut pas que Gambetta ait poussé le cri de « Vive la Pologne. »

Ces choses-là, semble dire l'ancien ramasseur des « petits papiers », c'est bon pour Floquet, mais Gambetta en était incapable.

Jeune et naïf Reinach ! Il n'a pas songé que M. Andrieux, ayant été préfet de police, a pu compulser tous les dossiers, tous les rapports dont l'objet lui aura semblé intéressant et que, soit par ce moyen, soit par tout autre, il a pu se procurer la certitude peut-être même la preuve des faits qu'il raconte. Répondant aux dénégations du rédacteur de la *République Française*, M. Andrieux revient sur la question dans le *Petit Marseillais*, par un article dont voici les principaux passages.

« L'incident du Palais de Justice se décompose en deux parties : A l'arrivée du czar, M. Floquet, debout sur la dernière marche du grand escalier, par un singulier mélange de respect et de protestation, ôte sa toque et salue tout en prononçant ces mots : « Vive la Pologne ! »

Au départ, Gambetta et M. Salvetat, qui fut depuis préfet des Bouches-du-Rhône, s'élançent vers la voiture où remonte Alexandre II, le chapeau sur la tête, Gambetta s'écrie : « Oui, monsieur, oui, vive la Pologne, monsieur ! »

Qui ne voit la différence qui sépare ces deux manifestations ?

Une apparaît presque comme une flagornerie en faveur de l'insurrection vaincue; l'autre est un cri de colère et de provocation.

Sans chercher à atténuer ce que l'on trouve de regrettable dans la manifestation de M. Floquet, dans la parfaite correction de son attitude dans la haute situation où l'a porté l'estime de ses collègues et la dignité de son caractère, vingt ans, enfin, écoulés depuis cet acte de jeunesse, doivent en effacer le souvenir.

Ne pas faire de différence entre la manifestation Floquet et celle qu'on lui a attribuée depuis lors, c'est manquer d'équité. Ce serait bientôt confondre le président de la Chambre avec Berezowski, lequel a eu aussi sa manière de crier : « Vive la Pologne ! ».

Mes contradicteurs, dit M. Andrieux, ont rappelé que le conseil de l'ordre avait délibéré sur le cas de M. Floquet; je prétends que la délibération vient à l'appui de mon dire, car si l'avocat en robe eût, directement et intentionnellement, provoqué et outragé l'empereur de Russie, hôte de la magistrature et du barreau dans l'enceinte du Palais de justice, il n'est pas admissible que le conseil de l'ordre eût refusé d'exercer des poursuites disciplinaires.

Plus jeune et alors moins connu que M. Floquet, Gambetta qui n'était pas en robe échappa à l'attention publique; mais, deux jours après il racontait lui-même à M. Floquet la manifestation à laquelle il s'était livré avec M. Salvetat.

M. Reinach me met au défi de produire le témoignage de M. Floquet, « dont la parole a toujours été loyale et véridique. » Il ne me convient pas de faire appel au président de la Chambre, mais puisque M. Joseph Reinach s'incline devant cette « parole loyale et véridique », j'affirme que M. Floquet ne retranchera pas un mot de mon récit.

Au point de vue historique — en supposant que Clio s'occupe jamais de cet incident — la question nous paraît vidée. Dût M. Joseph Reinach en être navré, voilà Gambetta bien et dûment convaincu d'avoir proféré le cri de « Vive la Pologne ! », avec cette circonstance particulièrement aggravante, comme on dit en style de réquisitoire, qu'il l'aurait faire suivre du mot « Monsieur ».

Car tout est dans ce dernier mot. On nous a déjà expliqué la chose dans des journaux où l'on est très ferré sur l'étiquette des cours.

Crier « Vive la Pologne ! » n'avait rien blessant, puisque le tzar est en même temps roi de Pologne; c'est comme si l'on avait crié : « Vive la Finlande ! », dont il est grand-duc, ou « Vive Novogorod ! », dont il est prince. Ce qui constituait l'injure grave, c'était d'avoir crié : « Vive la Pologne — virgule — Monsieur » — point d'exclamation.

Et c'est justement cela qu'a crié Gambetta. L'opportuniste, ce jour là, ce n'a pas été lui, ce fut M. Floquet, qui se garda bien, l'homme sage, d'ajouter cet impertinent « Monsieur » et qui, d'ailleurs, eut soin de soulever respectueusement sa toque.

La cause est entendue, et l'on peut dire que M. Andrieux a brillamment gagné son procès. Le butor, le malappris, celui qui compromettait ainsi les futures relations de la Russie et de la France sous le successeur d'Alexandre II, c'est Gambetta. Celui qui, par conséquent, ne pouvait en aucune circonstance devenir le chef d'un cabinet français, c'est Gambetta. Celui dont la seule présence au banc des ministres pouvait amener entre l'Allemagne et la Russie un rapprochement désastreux pour nous, c'est Gambetta.

Mais, au fait, puisqu'on n'a pas songé que l'algarade de 1867 pouvait empêcher Gambetta d'être ministre de M. Grévy en 1881, pourquoi le souvenir de cette même algarade à laquelle, comme on vient de le voir, M. Floquet a pris une part bien moins grave au point de vue russe, a-t-il paru à M. Grévy, en 1887, un moyen dont il pouvait se servir pour détourner indirectement M. Floquet d'accepter ce pouvoir qu'on faisait semblant de lui offrir ?

Evidemment, le président de la République, bien que membre du barreau, ignorait les détails de l'incident, et très évidemment aussi, M. Andrieux, en racontant l'anecdote par le menu, a voulu permettre à M. Grévy d'offrir le ministère — et pour de bon, cette fois — à M. Charles Floquet, lorsque, ce qui ne saurait tarder, le cabinet Rouvier aura achevé de se détraquer complètement.

Comme, d'autre part, un cabinet dont M. Floquet serait le président aurait certainement le général Boulanger pour ministre de la guerre, on ne peut que remercier le député des Basses-Alpes de s'être livré à cet intéressant petit travail historique.

ERNEST VAUQUELIN.

PHYLLOXÉRA BUREAUCRATIQUE

M. le député Beauquier vient de déposer à la Chambre une proposition de loi relative à la réduction du personnel administratif.

La première partie de son travail contient, sur l'invasion croissante de la bureaucratie et le fléau de jour en jour grandissant du népotisme et du favoritisme administratifs poussés à leurs dernières limites, des renseignements qu'il est bon de recueillir.

Déjà, en 1870, M. Beauquier affirme, sur la foi des staticiens, que chaque contribuable français payait pour l'entretien de la bureaucratie trois fois plus que les Suisses et les Américains des Etats-Unis. Mais, à cette époque, ce n'était que l'aurore à peine visible d'une situation nouvelle. La véritable expansion de la bureaucratie date vraiment de la diminution de la population par la perte de l'Alsace-Lorraine, du paiement de l'indemnité de guerre. Neuf années après nos désastres, les traitements des fonctionnaires civils, — nous ne parlons que des traitements soumis à la retenue de 5 0/0, — dépassaient d'une somme de 54,350,000 fr. les traitements inscrits au budget de 1871. Mais c'est surtout depuis 1880 que s'épanouit dans toute sa splendeur la flore bureaucratique.

En 1881, on crée pour 6.440,000 francs de places nouvelles. L'année 1882 laissera un impérissable souvenir aux sinécuristes : on ne crée pas pour moins de 17,208,000 francs de places nouvelles; en 1883, le déficit du budget est tellement visible, tellement considérable que le gouvernement ne peut trouver que 9,380,000 francs pour l'installation de nouveaux services. Par contre, l'année 1884 est marquée par une augmentation de 13 millions 250,000 francs dans les crédits consacrés aux services administratifs.

M. Beauquier a constaté que, depuis 1876, on a créé dans les ministères :

19 nouvelles directions ;
19 emplois de sous-directeurs,
51 emplois de chefs de bureau ;
74 emplois de sous-chefs.

Tels sont les chiffres que cite M. Beauquier, et l'honorable député est bien placé pour en contrôler l'exactitude.

Dans ces treize dernières années, les traitements civils se sont accrus de plus de 100 millions.

Quant aux créations d'emplois dans les cadres inférieurs, elles ont été moins nombreuses en proportion. Cela se comprend, les aspirants sinécuristes se sentent en général beaucoup plus d'aptitudes pour les fonctions de directeur que pour celles d'expéditionnaire. Quand on leur donne le choix, ils n'hésitent pas à prendre les premières.

Aussi, dans nos ministères, l'état-major est-il presque aussi considérable en nombre que le corps de troupes.

En voici un ou deux exemples : la modeste direction des cultes, 20 chefs commandant à 31 employés ; mais, comme la présence de 2 ou 3 employés est indispensable dans certains bureaux, il faut en conclure qu'il y a des bureaux composés d'un tiers ou d'un quart d'employé. Il en est de même à la direction des beaux arts, où le nombre des sinécures a été multiplié au delà de toute vraisemblance. M. Beauquier affirme qu'on y compte 30 chefs! C'est qu'aussi cette direction offre des séductions bien supérieures à celle des cultes.

LE PETIT FUSIL

C'est un pur chef-d'œuvre.

Le chassepot et le gras ont été faits *à la lime*, comme disent les gens du métier, c'est-à-dire que chaque pièce a été ajustée sur son fusil. Aujourd'hui, la culasse, la tête mobile, les mécanismes divers, tout cela est *interchangeable*. C'est-à-dire qu'on peut se payer gratuitement le tour de force suivant :

On peut aller à la manufacture de Saint-Etienne par exemple, prendre un canon de ci, une culasse de là, une crosse dans un magasin, une répétition ailleurs, le tout au milieu de cinquante mille pièces analogues et construire à l'aide d'un tournevis et d'un étau, un gras-lebel parfait, luisant, mignon, et terrible dans son faux air de flobert de salon.

Quel travail représente cette interchangeabilité si précieuse sur les champs de batailles ! que de dépenses, que de gaspillages même ! Mais qu'importe !

Comme disent les ouvriers de la *manu* de Saint-Etienne, — ça y est !

Et, de fait, ce mécanisme toujours mathématiquement identique à lui-même, où le moindre dixième de millimètre est observé pour ainsi dire à la loupe, pour lequel le contrôle a été rigoureux, absolu presque, et dont les pièces rebutées eussent été des chefs-d'œuvre il y a dix ans, ce mécanisme est à l'abri de tout reproche comme construction.

On parle de grains de sable, de poussière pouvant s'interposer et empêcher le fonctionnement. Je ne crois pas, au contraire, qu'avec cette rigueur merveilleuse d'ajustage il y ait possibilité d'une interposition de matière.

Ce bijou va être adoré du soldat, cajolé et soigné comme arme ne le fut jamais. En effet, on tire, pas de recul; On est à la lisière d'un bois, pas de fumée. L'ennemi se désigne lui-même par ses nuages de poudre, on le canarde avec le petit fusil impunément et invisiblement. On ne s'affole plus dans le bruit et l'obscurité. Pas de mouvement de torsion, comme dans le Gras ; des coups à tirer pour ainsi dire indéfiniment, la cartouche, nickelée et charmante, étant grosse comme un petit bout de crayon. Et avec cela, au bout du canon, une petite épée-baïonnette, effilée, tentante, invitant aux vieux combats français lorsque le drap prussien grisonnera un peu trop près des troupes de Boulanger.

Francis LAUR.

GRÉVY PROPRIÉTAIRE

M. Jules Grévy, grâce aux notables et fructueuses économies qu'il réalise dans sa grasse sinécure, est devenu propriétaire d'une maison — entre beaucoup d'autres ! — située boulevard Malesherbes, 97.

M. le président de la République est un propriétaire peu commode, si l'on en juge par les démêlés qu'il a constamment avec ses locataires.

Bien qu'il émarge au budget pour la somme rondelette de 1,200,000 fr., le vieux de l'Elysée tient beaucoup à ses propres revenus. Aussi, gare aux malheureux locataires qui, au jour du terme, ne sont pas en règle !

Parmi les locataires du 97, boulevard Malhesherbes, se trouve un avocat belge, M. Goddyn, qui occupe un appartement de 6,000 francs. La position d'avocat est moins fructueuse que celle de président de la République, et M. Goddyn s'est, paraît-il, trouvé en retard des termes de janvier et d'avril.

Aussitôt M. Jules Grévy a pris jugement et fait opérer la saisie-gagerie des meubles de son locataire.

M. Goddyn a voulu faire opposition à cette saisie, et en a appelé devant la 6e chambre civile.

L'affaire est venue hier. Le tribunal a statué — naturellement — en faveur du propriétaire, l'intéressant et intéressé M. Jules Grévy, et il a débouté M. Goddyn de sa demande.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

MOBILISATION ALLEMANDE

Berlin, 15 juin. — Un essai de mobilisation vient d'avoir lieu dans le plus complet silence.

C'est le 3e corps d'armée qui a été choisi.

Les gares de Berlin étaient envahies par les réservistes de toutes armes soudainement convoqués.

La presse avait reçu l'ordre de garder le silence le plus absolu sur cette opération militaire.

La nouvelle contenue dans la dépêche précédente n'a rien qui nous surprenne.

Nous avons vu, avec honte et indignation, un ministre de la guerre français chassé du pouvoir par les menées de Bismarck.

Nous avons vu le chef actuel de l'armée française renoncer, sous la pression de l'Allemagne, au projet de mobilisation partielle élaboré par le général Boulanger.

Dorénavant, nos insolents voisins pourront tout se permettre.

Ils nous ont lié pieds et poings ; ils sont sûrs, tant que les amis de Ferry resteront au pouvoir, du silence de notre gouvernement. Croyez qu'ils en profiteront.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Paris, 15 juin. — Au nombre des commissions dont les réunions sont à l'ordre du jour, nous devons signaler, comme les plus importantes, celle de l'armé et celle des délégués mineurs.

La discussion du projet de loi sur les délégués mineurs occuppera probablement plusieurs séances. Divers amendements seront déposés par MM. Basly, Simyan, etc.

DROITS CIVIQUES DES INDIGÈNES ALGÉRIENS

Paris, 15 juin. — M. Michelin député de la Seine, déposera demain sur le bureau de la Chambre, un projet de loi accordant la qualité de citoyens français aux indigènes musulmans qui seraient désormais électeurs, éligibles et soldats.

L'UNION DES DROITES

Paris, 15 juin. — L'union des droites s'est réunie ce matin sous la présidence de M. de Mackau.

On a passé en revue divers amendements que la droite a l'intention de soutenir lors de la discussion de la loi militaire.

L'assemblée s'est occupée ensuite des projets du général Ferron.

INFORMATIONS

L'UNION DE L'INDO-CHINE

Paris, 15 juin. — La commission extra-parlementaire de l'Indo-Chine a tenu, dans la matinée, sa première séance sous la présidence de M. Flourens.

Après un échange d'observations préliminaires, elle s'est ajournée à vendredi prochain.

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 15 juin. — M. Flourens a reçu M. de Coutouly, ministre de France à Bucarest, qui l'a entretenu de la situation de la Bulgarie.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Paris, 15 juin. — La nomination de M. Coulon, conseiller d'Etat, au poste de directeur général des postes, est dé-

---

Feuilleton de la TRIBUNE du 16 Juin 1887

12

LE

Tambour de Montmirail

PAR

Fortuné du BOISGOBEY

IV

Un fantassin isolé a de la peine à se défendre à la baïonnette contre un cavalier, et le dragon démonté n'avait d'autre arme que son sabre, puisque ses pistolets étaient restés dans les fontes de sa selle.

Il dégaina tout en courant, mais il se fit aussi à chercher un moyen plus pratique d'arrêter l'ennemi qui arrivait vide abattue.

Le hasard le servit à merveille.

Le champ qu'il traversait était séparé du champ voisin par une tranchée assez profonde.

Cette coupure, qui tenait lieu de haie pour la division des héritages, était très visible pour un piéton, mais beaucoup moins pour un cavalier lancé à fond de train.

Albert combina tout de suite son plan et l'exécuta avec beaucoup d'adresse et de précision.

Au moment où le mystérieux personnage allait l'atteindre, il fit un saut de côté et le laisea suivre l'impulsion de son galop furieux, absolument comme les *torreros* espagnols évitent dans le cirque le choc du taureau.

Bien lui en prit à tous les points de vue.

D'abord une balle siffla à ses oreilles sans le toucher, et, presque au même moment, il eut la satisfaction de voir culbuter dans le fossé l'homme et le cheval.

En moins d'une seconde, le sous-lieutenant arriva sabre au poing sur le groupe.

L'homme poussait des gémissements lamentables qui n'attendrirent pas du tout Albert, mais le cheval lançait des ruades désespérées qui le gênaient beaucoup pour approcher à portée de la pointe.

Bientôt cependant il trouva un joint pour envoyer un coup droit sans risquer de recevoir en pleine figure les deux sabots de l'animal.

Il raccourcissait déjà le bras pour clouer sur sa selle le cavalier maladroit, quand une voix suppliante se mit à crier grâce en français.

Le son de la langue maternelle ne perd jamais tout à fait son influence, et on a vu des soudards endurcis épargner des vaincus qui leur parlaient l'idiome de la patrie.

Albert n'était pas encore de force à surmonter un scrupule aussi naturel.

Il retint son estocade et se contenta de rester en garde, pour le cas où cette invocation en français ne serait qu'une ruse de guerre.

Mais l'inconnu ne paraissait pas songer du tout à se défendre.

Il avait une jambe prise sous son cheval, et il faisait les plus risibles efforts pour se dégager, agitant les bras comme un nageur qui se noie et s'épuisant en soubressauts grotesques.

Il réussit enfin à se séparer de sa monture, mais ce fut pour aller donner du nez à terre à trois pas devant son cheval.

Cette fois, Albert jugea prudent de l'empêcher de se relever.

Il le saisit vigoureusement au collet de la main gauche, le retourna d'un coup de pied, et lui appliqua son sabre sur la poitrine en criant :

— Si tu bouges, tu es mort !

En même temps, il examinait, autant que l'obscurité le permettait, la figure de ce problématique adversaire, et il ne voyait qu'une tête noire comme celle d'un nègre.

Il marchait de surprise en surprise, et il fallut que le cavalier l'appelât par son nom, pour qu'il comprît enfin à qui il avait affaire.

— Monsieur ! c'est donc vous ? ah ! si j'avais su ! balbutiait le vaincu avec un organe enroué qui n'avait probablement pas son pareil dans toute l'armée française.

— Panardel ! s'écria Albert en éclatant de rire ; mais d'où sortez-vous, malheureux ?

— D'un étang, soupira le triste Agénor.

Cette étrange réponse ne fit que redoubler l'hilarité du jeune dragon qui venait de deviner la cause du changement de couleur de son camarade.

De son immersion dans une mare, le pauvre diable avait rapporté une épaisse couche de boue qui lui cachait la face comme un masque.

Albert riait si fort qu'il fut obligé de s'asseoir sur le revers du fossé.

— Vous trouvez ça drôle, vous ? grommela Panardel.

— Ma foi ! oui, et vous avouerez qu'il y a bien de quoi.

Mais, Dieu me pardonne ! c'est mon cheval, que vous avez là, reprit Boissier, qui venait de reconnaître son alesan.

— Je ne savais pas qu'il était à vous, murmura le sous-lieutenant de hussards.

— Voyons, mon cher Panardel, expliquez-vous un peu plus clairement, dit Albert devenu sérieux, apprenez-moi pourquoi vous m'avez volé — c'est le mot — la monture que l'Empereur m'avait envoyée et pourquoi vous avez voulu me tuer avec mes propres pistolets.

— Vous savez bien, dit Agénor avec embarras, que mon cheval m'avait jeté dans un bourbier ?

— C'est, ma foi, vrai ! et je vous avais bien oublié, dit Albert, tout contrit d'avoir ainsi abandonné un camarade.

— J'ai eu bien de la peine à m'en tirer, reprit piteusement Panardel, et ma maudite bête y est restée.

Alors je vous ai cherché, mais je n'ai vu que votre alezan, qui était attaché à un arbre, et... je l'ai pris.

— Sans vous inquiéter de ce que j'étais devenu ?

— Je croyais que vous étiez tombé entre les mains des uhlans.

— Mais ce n'était pas une raison pour me suivre sans rien dire dans le marais, et pour me tomber dessus dans la plaine.

— J'aurais bien voulu vous voir à ma place ! grommela Panardel.

Je n'avais pas envie de m'embourber encore, et j'étais à me demander comment j'allais en sortir, quand je vous ai vu de loin.

Je vous ai pris pour un Prussien, et...

— Bien obligé !

— Et alors je me suis dit qu'en marchant sur votre piste, j'étais sûr d'éviter les trous.

— Tiens ! tiens ! je commence à comprendre. Mais pourquoi le coup de pistolet ensuite ?

— Parce que... parce que j'avais peur de vous.

— Bon ! j'y suis. Vous avez pensé au proverbe : « Il vaut mieux tuer le diable... »

Agénor s'agitait beaucoup, et il devait rougir sous l'enduit noirâtre qui lui couvrait la figure.

Albert, très radouci, avait déjà oublié ses griefs contre le ridicule hussard, et il réfléchissait au moyen d'accomplir sa mission sans abandonner Panardel à son malheureux sort.

Avec un seul cheval pour deux, la solution du problème n'était pas facile à trouver.

— Ecoutez ! dit tout à coup Agénor en étendant le bras dans la direction de la route de Soulaines.

Albert prêta l'oreille et entendit le roulement sourd d'un galop lointain.

Le bruit, peu distinct d'abord, se rapprocha rapidement.

A n'en pas douter, une troupe de cavaliers remontait, aux allures vives, la route de Soulaines.

— Ce sont les uhlans, dit tout bas Panardel.

— Je le crois, répondit Albert sans trop s'émouvoir.

— J'espère bien que nous n'allons pas les attendre, ajouta le hussard en se précipitant sur le cheval qui attendait paisiblement au bord du fossé.

Il avait déjà le pied à l'étrier, quand son camarade le retint en disant froidement :

— Vous oubliez que cette bête m'appartient.

Le pauvre Agénor ne se sentait pas de force à disputer l'animal, et il se résigna, non sans murmurer d'une voix dolente :

— Mais vous voulez donc nous faire prendre tous les deux ?

— Comment ! ne voyez-vous pas, dit Albert avec impatience, que le plus sûr moyen d'attirer les Prussiens sur nous serait de monter à cheval ?

Nous sommes loin de la route, mais la nuit est claire, et ils ont de bons yeux.

— Que faire alors, mon Dieu ?

— Otez-vous de là, reprit Albert en tirant l'alezan par la bride jusqu'à ce qu'il l'eût fait descendre dans le fossé.

Et maintenant, couchez-vous, ajouta-t-il en donnant l'exemple.

Ainsi abrité, le petit groupe devenait à peu près invisible.

L'escadron avait gagné du terrain.

On entendait les fourreaux de sabre sonner sur les étriers.

Mais le dos du cheval dépassait à peine le niveau du sol, et Albert lui tenait les naseaux pour l'empêcher de hennir.

Il y eut pourtant une minute d'an-

finitivement arrêtée. Le décret de nomination paraîtra demain matin à l'officiel. Ajoutons que le ministre des finances va assimiler le service des postes, pour l'organisation et le fonctionnement, à celui des grandes régies dépendant du ministère des finances.

LE COUCHAGE MILITAIRE

Paris, 15 juin. — Le travail de la commission chargée d'examiner les modèles de sommiers et d'isoleurs devant être fort long, le ministre a prié le général Thibaudin d'examiner lui-même ces modèles et de lui signaler immédiatement ceux sur lesquels son attention devra être appelée plus particulièrement.

CORPS D'OCCUPATION DU TONKIN

Paris, 15 juin. — Le général Munier, commandant du corps d'occupation du Tonkin, a envoyé au ministre de la guerre les états de propositions pour la Légion d'honneur et la médaille militaire et pour l'avancement, concernant les troupes sous ses ordres.

LA SANTÉ DE BISMARCK

Paris, 15 juin. — Une dépêche de Berlin adressée à la *France* annonce que la santé de M. de Bismarck a subi une aggravatien dangereuse.

Les médecins qui le soignent se montrent inquiets et lui ont conseillé de suspendre ses travaux et de se soumettre à un traitement rigoureux.

LES TROIS EMPEREURS

Londres, 15 juin. — Le correspondant berlinois du *Times* persiste à croire à une entrevue des trois empereurs pour l'automne, à Dantzig ou à Kœnigsberg.

LE ROI DE GRÈCE A PARIS

Paris, 15 juin. — Le roi de Grèce a rendu visite à M. Grévy aujourd'hui.

LE JUBILÉ DE VICTORIA

Londres, 15 juin. — Le Kronprinz est arrivé hier soir à Sheernees, venant de Flessingue. Il passé la nuit à bort du yacht royal *Victoria and Albert* et il repartira ce matin pour Londres.

Le duc et la duchesse de Bragance sont arrivés hier à Plymouth.

Le correspondant viennois du *Times* dit que le prince impérial d'Autriche allant à Londres s'arrêtera à Munich et à Paris.

A l'occasion du jubilé, la reine graciera plusieurs condamnés militaires.

Les préparatifs des fêtes sont poussés avec activité. Les décorations des rues sont presque achevées.

LES ESPAGNOLS A ORAN

Madrid, 15 juin. — *L'Andalucia*, journal de Séville, parle de conflits probables à Oran, à la suite d'attaques contre le consul d'Espagne.

LA COTE DE SUMATRA

Paris, 15 jnin. — Le ministère de la marine a reçu du gouvernement des Pays-Bas un avis portant que les navires de commerce ne devront pas approcher de la côte de Sumatra entre Atchin et Panyga, sans l'escorte d'un bâtiment de guerre.

Cette mesure est nécessitée par l'état d'insurrection, où se trouve actuellement la côte sumatrienne, et par les nombreux actes de piraterie auxquels se livrent les insurgés.

STATISTIQUE COMMERCIALE

Paris, 15 juin. — D'après la statistique de la direction des douanes, les importations, pour les cinq premiers mois de l'année, s'élèvent à 1 milliard 785,153,000 fr. contre 1,737,450,000 fr. en 1886 : les exportations donnent un chiffre de 1,335,351,000 fr. contre 1 milliard 295,952,000 fr. en 1886.

LES SOCIALISTES EN BAVIÈRE

Munich, 15 juin. — Les socialistes déploient une grande activité dans la lutte qui s'est engagée en vue des élections à la Chambre bavaroise.

Leurs candidats sont : MM. Grillemberger, Lorenstein, Wiener et Schern.

La Flotte anglaise à Toulon

Toulon, 15 juin. — Le cuirassé anglais *Alexandra*, ayant à son bord le duc d'Edimbourg, est arrivé ce matin, à cinq heures.

Le préfet maritime a envoyé immédiatement à bord le maître du port pour servir de pilote au navire anglais. Le duc s'est entretenu avec ce maître et lui a demandé plusieurs renseignes sur les aménagements de la rade et du port. Au moment où l'*Alexandra* a traversé la jetée, il a commencé à tirer une salve de vingt et un coups de canon pour saluer la terre.

Le *Colbert*, cuirassé qui porte le pavillon du vice-amiral Peyron, commandant en chef l'escadre d'évolutions, a presque aussitôt salué le prince royal. *L'Alexandra* a tiré alors une nouvelle série de dix-sept coups en l'honneur de l'amiral français. A ce moment, les navires présents sur la rade arborèrent le petit pavois avec le pavillon français à tous les mats et le drapeau anglais au grand mat en réponse au cuirassé anglais qui avait hissé le drapeau tricolore. A dix heures, le duc en grande tenue est descendu à terre et s'est rendu en landau à la préfecture maritime, afin de saluer le vice-amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime.

La garde a rendu les honneurs et la musique des équipages de la flotte a entonné le *God save the queen*. La visite a duré vingt minutes. Le duc s'est ensuite dirigé vers le quai de la consigne, où il a repris son canot et s'est rendu à bord du *Colbert*. Les tambours, les clairons des navires présents sonnaient aux champs. Les musiques entonnaient le *God save the queen*.

Notre population a paru fort satisfaite de constater que le duc d'Edimbourg, parti d'Hyères sur un vaisseau sans canons, revenait à Toulon sur un navire muni de superbes caronades, fort bien en voix.

Les Allemands en Russie

Saint-Pétersbourg, 15 juin. — Le conseil de l'université de Dorpat ayant nommé professeur un Allemand de Breslau, cette nomination a été cassée par le ministre de l'instruction publique.

Un autre professeur, de nationalité allemande, qui fait le cours de droit russe, a été sommé d'apprendre la langue russe dans le délai de cinq ans, sinon il sera révoqué de son poste.

Dépêches de l'Étranger

Par le spécial de la Tribune

NAVIRES ALLEMANDS A PLYMOUTH

Paris, 15 juin. — Un échange de correspondances a eu lieu entre l'amirauté et l'ambassade allemande, au sujet de la présence de certains navires allemands à la prochaine revue navale de Plymouth.

LES FORTIFICATIONS DE LA MEUSE

Bruxelles, 15 juin. — La Chambre des représentants a adopté le projet de loi concernant les fortifications de la Meuse, par 81 voix contre 41 et 6 abstentions.

La France et le Sultan

Paris, 15 juin. — Une correspondance de Constantinople annonce que M. de Montebello, ambassadeur de France à Constantinople a eu une longue audience du Sultan.

Notre ambassadeur a exposé de nouveau l'opinion du gouvernement sur la convention anglo-turque. Le Sultan frappé par la valeur des objections de la France paraissait à l'issue de cet entretien très perplexe. Son entourage immédiat, qui s'est laissé convaincre par les arguments des agents anglais, fait des efforts incessants auprès de lui pour qu'il ratifie le projet de convention, mais il craint, paraît-il, que cette ratificatien n'entraîne une révolution de Palais dont il serait la première victime.

LE CAS DE M. LALANCE

Mulhouse, 15 juin — L'*Express* de Mulhouse, déclare que les amis de M. Lalance ne savent rien de la mesure qui aurait été prise contre le député.
de la ville. M. Lalance est en villégiature.

La *Neue Mulhauser Zeitung*, journal officieux, dit que M. Lalance n'a pas été expulsé, mais qu'il est parti volontairement pour l'Angleterre. Ce journal ajoute : « Nous ne saurions dire si M. Lalance a pris cette détermination pour échapper à une arrestation dont il pouvait être l'objet dans le procès politique qui lui est intenté. »

La *Post*, de Strasbourg, annonce que M. Lalance ayant déposé ses fonctions de directeur de la fabrique de Pfastadt, la faveur des admissions temporaires va de nouveau être rendue à cette maison.

LA SITUATION EN BULGARIE

Pesth, 15 juin, 10 heures. — Le *Lloyd*, de Pesth, annonce qu'on prépare à la Sobranié l'élection de Strecker-Pacha comme membre de la régence bulgare. Strecker-Pacha est un Allemand qui a servi longtemps la Turquie. Il est notoirement antirusse.

Vienne, 15 juin. — La régence bulgare n'a pas ratifié la convention financière conclue par ses agents Stransky et Grouheff avec la Lænderbank.

L'Uuionbank de Vienne a envoyé un délégué à Sofia, porteur de nouvelles propositions.

LE MINISTÈRE RISTITCH

Belgrade, 15 juin. — Hier, à l'occasion du changement de ministère, le casino des libéraux et beaucoup de maisons particulières étaient décorées et illuminées. La foule a crié ! « Vive Ristitch ! Vive la Serbie ! Vive la Russie ! » Dans les établissements publics, des musiques jouaient l'hymne national russe. Vers deux heures, un groupe de jeunes gens s'est porté devant l'hôtel de M. Garaschanine en vociférant et en criant : « A bas Garaschanine ! A bas l'Autriche ! » M. Garaschanine a tiré plusieurs coups de revolver pour prévenir la garde de nuit. Un jeune homme aurait été blessé.

La police a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre, quoique des mesures de précaution eussent été prises d'avance.

Vienne, 15 juin. — La constitution du ministère Ristitch, en Serbie, est aujourd'hui l'objet des préoccupations du monde politique. On envisage avec une certaine inquiétude l'avénement d'un parti qui, jusqu'ici, s'est montré hostile au maintien de l'influence autrichienne en Serbie, autant qu'il se montre favorable à la politique de la Russie. On ne se cache pas que les intérêts de l'Autriche sont compromis, et que la situation politique générale pourrait s'en ressentir gravement.

Aujourd'hui, la presse exprime l'espoir que M. Ristitch saura mettre les intérêts de son pays avant ses sympathies personnelles.

Une communication officieuse de Belgrade publiée par la *Correspondance politique*, déclare que le nouveau cabinet fera tous ses efforts pour maintenir des relations amicales avec toutes les puissances.

Belgrade, 15 juin. — Voici les principaux points du programme de M. Ristitch : 1° Révision de la Constitution ; 2° Maintien et consolidation des bonnes relations de la Serbie avec les puissances ; 3° Réalisation de toutes les obligations contractées envers l'étranger ; 4° Economies dans les dépenses ; 5° Règlement des affaires intérieures.

GUERRE AUX ALLEMANDS

Saint-Pétersbourg, le 15 juin. — Le ministre de l'intérieur de Russie a adressé une circulaire à tous les ministres de l'Eglise luthérienne en Russie pour leur rappeler que, conformément à l'article 271 du Code russe, les prêtres appartenant à ce culte sont obligés de connaître la langue russe. En rappelant aux prêtres luthériens cette disposition de la loi, le ministre ajoute que ceux qui ne s'y conformeront pas seront privés de l'exercice du sacerdoce. Cette circulaire a produit une vive impression sur le clergé luthérien des provinces de la Baltique presque exclusivement composé d'Allemands, où il est rare de trouver un ministre luthérien pouvant s'exprimer en russe.

L'EMPRUNT HELLÉNIQUE

Vienne, le 15 juin. — Le nouvel emprunt que vient de contracter le gouvernement hellénique est de 135 millions (chiffre nominal), et le prodnit effectif sera de 90 millions amortissable en soixante-quinze ans. Il portera un intérêt de 4 0/0 sur le capital nominal, soit 6 0/0 sur le capital effectif. Il sera émis à 66 2/3.

Le produit du nouvel emprunt est destiné : 1° à réduire le chiffre de la Dette flottante qui pesait si lourdement sur le service du Trésor ; et 2° à acheter trois cuirassés dont le coût a été évalué à la somme de 30 millions.

On a fait de grands efforts auprès du gouvernement hellénique pour que ces cuirassés fussent achetés ou contruits en Angleterre. Le gouvernemeut grec, cependant, prenant en considération la protection bienveillante que la France d'a jamais cessé d'accorder à la Grèce et le sentiment unanime de reconnaissance du peuple hellène, a décidé de les faire construire en France.

Voir nos dernières Dépêches A LA 3e PAGE

LA COLONISATION FRANÇAISE

On écrit de la Nouvelle-Calédonie qu'une vingtaine d'émigrants sont arrivés à Nouméa par le paquebot la *Yarra*. Au débarquement, personne pour les recevoir ! Les malheureux ont erré dans les rues du chef-lieu de la colonie, et leur misère inspirait la pitié ; les hommes sans chaussures, les femmes déguenillées, traînant les enfants en bas âge ou portant des bébés à la mamelle.

L'administration n'avait pas même été prévenue par le ministre de la marine de cet envoi. On assure enfin que ces émigrants, effrayés des nouvelles reçues des Nouvelles-Hébrides, refusent de se rendre dans cet archipel.

Quoi d'étonnant après cela, que les Français ne soient pas un peuple colonisateur ? Il faut être fou pour se risquer dans une colonie administrée par les bureaux de la marine.

Toutefois, on pourra se convaincre, quand on aura balayé, par mesure de salubrité et d'économie, les bureaux et même les ministères, qu'aucun peuple ne le cède aux Français pour coloniser.

Il ne s'agit que de vouloir tenter l'expérience. Espérons qu'elle le sera bientôt.

L'IRLANDE MARTYRE

Nous empruntons au *Temps* une lettre qui montre sous un jour des plus sombres la situation en Irlandes. L'égoïsme et la rapacité britannique ont fait de cette malheureuse île un véritable enfer. La situation du paysan français avant 1789 était enviable comparée à celle du paysan irlandais en 1887 ; mais la bête a assez souffert, elle se révolte et son réveil nous réserve des surprises inattendues.

Voici le récit certainement très atténué du correspondant du journal modéré le *Temps* :

Scarif-Comté Clare, 13 juin. — Depuis dix jours on ne travaille plus ici. Le paysan, au lieu de bêcher la terre, ce qui du reste lui permet juste de ne pas mourir de faim avec sa famille, s'en va maintenant tous les matins pour voir les évictions de ses frères moins fortunés. Je ne sais pas si le paysan irlandais a l'appréciation de l'effet scénique ; il n'est guère probable qu'il se soit jamais trouvé dans une salle de spectacle ; ce que je constate, c'est que, pour l'habitué le plus assidu de l'Ambigu et de la Porte Saint-Martin, le spectacle qui se présente tous les jours ici aurait de l'attrait. Que le lecteur s'imagine le paysan de l'ancien régime, comme La Bruyère l'a décrit, et il pourrait peut-être se faire une idée de la population agraire du comté de Clare. Encore faudrait-il supprimer la robe de laine dont La Bruyère parle, qui, si elle était laide, tenait au moins chaud. Cette couverture disgracieuse, cet horrible sarrau, manque pour la plupart ; à sa place, il y a une chemise en toile grossière, un pantalon où il y a plus de trous que d'étoffe, un chapeau en feutre qui a servi pendant des années, des souliers dont les semelles sont le plus souvent absentes. Les enfants et les femmes, dont la plupart sont excessivement jolis et d'une politesse vraiment charmante, n'ont pas de chaussures du tout. En hiver comme en été, dans la boue comme dans la poussière, ils vont nu-pieds.

Quant à leurs pauvres domiciles, qu'ils ont bâtis eux-mêmes, ou sinon eux, du moins leurs pères ou leurs aïeux (car la pauvreté est aussi héréditaire ici, comme autre part la noblesse), ces domiciles, il faudrait une plume plus française que la mienne pour les décrire. Des meubles et de la literie, il n'y en a pas. On couche sur la planche, il y a une table et deux ou trois escabeaux, des écuelles et une crémaillère avec un pot pour faire la soupe, et voilà tout. Quant à leurs vêtements, ils les portent sur leur dos. Naturellement il a quelques exceptions, mais elles sont si rares que cela ne vaut pas la peine d'en parler.

Il existe ici un colonel, un Irlandais, issu d'une grande famille, dont les revenus étaient autrefois de trois mille livres sterling, qui trouve que le paysan est encore trop heureux. Ses fermiers sont au nombre de cinquante cinq, dont trente et un n'ont pas pu lui payer un sou depuis deux ans. La Ligue agraire n'est pour rien dans leur refus, malgré tout ce que l'on a dit. Toutefois, on est arrivé, grâce à la générosité d'un gentilhomme anglais, grâce aux efforts de quatre révérends pères du voisinage, à amasser plus de neuf cents livres ; les fermiers ont proposé, en outre, d'abandonner quelques-uns de leurs privilèges en ce qui regarde les petites sommes que l'assistance publique leur alloue. Tout cela a été offert au colonel O'Callaghan.

Le colonel O'Callaghan, d'accord avec son régisseur, a refusé net et s'est résolu à évincer tous ces pauvres gens. Mais, comme ces derniers sont d'avis qu'on n'emporte pas son pays aux semelles de ses souliers — et ils n'ont pas de souliers même, — ils opposent une résistance des plus acharnées à l'éviction. Le pays étant depuis des années déclaré en état de siège, on dût requérir non seulement la police, mais aussi des troupes pour les déloger.

Voilà où les choses en sont, et c'est pour voir ce spectacle que les paysans s'assemblent sur les coteaux, et que je suis ici avec plusieurs de mes confrères de la presse de Londres.

Nous attendons à dix heures la colonne, les welsh fusiliers en tête, la police irlandaise au milieu et les ambulances en arrière, dans la Bedyke-Road. Les troupes régulières protègent une dizaine d'*emergency men*. Ce sont ceux qui font la plus rude besogne. Ils abattent les murs, qui sont presque tous en pierre, ils font des trous dans le chaume, ils reçoivent l'eau, la boue, les projectiles que les femmes leur lancent de l'intérieur. Le colonel Turner, qui commande l'expédition, a défendu aux *emergency men* de riposter. C'est parfaitement juste ; ils n'étaient pas tenus d'accepter la besogne. « Ce ne sont pas des soldats » dit le brave colonel ; nous autres soldats, nous ne pouvons qu'obéir, mais eux, ils n'avaient pas besoin de s'en mêler. » Et en effet on a été obligé d'aller chercher ces *emergency men* très loin, au nord de l'Irlande, au pays des orangistes ; les hommes du comté de Clare n'ont pas voulu entreprendre cette bessgne.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de morts, bien qu'il y ait beaucoup de perte de sang et de graves blessures ; mais vendredi, immédiatement après mon arrivée, j'ai cru que la chose tournait au sérieux. Jeudi étant la Fête-Dieu, — et il faut se rappeler que nous sommes dans un pays catholique, — on n'a pas fait d'évictions. Patrick O'Halleran, ses trois filles et ses trois fils ont eu tout le loisir de se fortifier, et ils en ont profité. La maison d'O'Halleran n'est pas tout à fait une chaumière ; c'est une maison de deux étages, bien que l'intérieur et l'ameublement ne diffèrent pas beaucoup des autres. Il l'avait bâtie lui-même au prix de 120 livres ; son père fut le tenancier de la famille O'Callaghan : lui-même et ses quatorze enfants sont nés dans la ferme. Depuis soixante-sept ans il n'a dû que deux ans de loyer ; lui-même est trop vieux pour se défendre ; ses six enfants ont entrepris la tâche. Les femmes surtout furent admirables ; elles ne comptent pas soixante années à elles trois. Elles se sont battues comme des héroïnes, et ce matin, à l'église, on leur a fait une ovation.

Hier, les incidents ont été moins alarmants ; on est arrivé à évincer quatre tenanciers. On ne les somme plus de se rendre, on fait une brèche dans le mur, on empoigne les habitants, on les jette dehors au milieu des cris des femmes, des jurons des hommes, des sifflets de la foule groupée sur les coteaux. Après cela, on jette les meubles et l'on s'en va. Une demi-heure après le départ des troupes, la famille rentre et on la laisse, parce que, bien que le gouvernement ait voté 250,000 francs pour les évictions, il ne compte pas recommencer dans le même endroit. C'est ou une farce lugubre ou un drame poignant de voir les femmes se débattre contre de braves soldats qui ne demanderaient pas mieux que de les laisser tranquilles.

Aujourd'hui les troupes et le peuple jouent à cache-cache. Le célèbre M. Michael Davitt ayant annoncé qu'il tiendrait un meeting, le gouvernement l'a interdit. Le gouvernement est dans son droit, parce que, comme je viens de vous le dire, l'état de siège est proclamé ici. Néanmoins, à l'heure où j'écris, M. Davitt a déjà tenu deux meetings, et il vient de partir pour en tenir un troisième. Mais, bien qu'on ait fait venir la cavalerie de Limerick, cette cavalerie est absolument comme les carabiniers d'Offenbach ; deux fois aujourd'hui elle est arrivée sur les lieux cinq minutes trop tard.

Toutes les évictions seront terminées prochainement, mais on est d'accord pour dire que ce n'est que le commencement de la résistance active. Le comté de Clare est reconnu pour un des plus déterminés. C'est presque au même endroit que la célèbre bataille de Bodyke a eu lieu en 1881 et également sur le domaine du colonel O'Callaghan. Il y eut alors trois ou quatre morts. Pendant quelque temps, le colonel O'Callaghan était *boycotté* et ne pouvait trouver personne pour travailler chez lui. Depuis, on avait levé le *boycot*, sous promesse qu'il ne recommancerait plus, et voilà qu'il recommence.

Scariff (comté de Clare), 15 juin. — A la suite du meeting organisé par M. Davitt dans la chapelle du village de Feakle, un détachement de police a été envoyé hier dans ce village. Reçu par des sifflets, il a chargé la foule, et une lutte sérieuse s'en suivit. Des deux côtés il y a une trentaine de blessés, dont un garçon de quatorze ans, qui est en danger de mort.

Le commandant divisionnaire de la gendarmerie irlandaise craint que cet incident ne produise le plus mauvais effet.

L'état du comté de Clare peut être considéré comme des plus critiques. On se croirait dans un pays ennemi.

Hier, quand nous revenions du camp de Fortane, les gendarmes, à notre approche, nous mettaient en joue avant même de crier : « Qui vive ! »

UNE STATUE A VOLTAIRE

Une souscription a été ouverte pour l'érection d'un monument commémoratif à Voltaire, le grand destructeur des privilèges de castes et l'affranchisseur des derniers serfs qui restaient en France, à St-Claude (Jura).

M. Poupin, député du Jura, a reçu parmi les premières souscriptions celle du général Boulanger, qui s'est inscrit pour 100 francs.

Les travaux pour la construction du monument sont déjà très avancés.

La statue de Voltaire sera placée sur la promenade du Truchet, à St-Claude. Elle sera inaugurée le 4 septembre. Le sculpteur Syamons a eu cette année, au Salon, une mention d'honneur pour cette nouvelle figure de Voltaire, qui sera représenté de bout.

Un des architectes de la ville de Paris, M. E. Monnier, a été chargé d'élever le piédestal.

Nous serions curieux de savoir quelle somme M. le Président Grévy, qui sort, comme on le sait, d'une famille de cultivateurs et dont les ancêtres figuraient peut-être au nombre de ces malheureux serfs jurassiens, a versé dans la souscription ouverte par ses compatriotes.

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Chamond. — *Conseil municipal.* — Au cours de la dernière séance du conseil municipal de notre ville on s'est occupé surtout des trois questions suivantes : 1° proposition d'un nouveau traité avec la Compagnie du Gaz, adopté par 9 voix contre 3 et 2 abstentions ; 2° abaissement à 110,000 francs du chiffre de la mise à prix pour l'adjudication des droits d'octroi ; 3° adoption, en principe, du projet de création d'une caisse de retraites pour les employés municipaux.

Un insulteur allemand. — Samedi, parmi les voyageurs qui avaient pris place dans le train venant de Saint-Etienne, se trouvait un monsieur de mise correcte, à l'accent tudesque.

Un peu avant d'entrer en gare de Saint-Etienne, cet individu ouvrit la discussion et se livra, sur la France et les Français, à des appréciations malséantes, et ce, en termes d'une grossièreté sans égale.

Indignés, quelques voyageurs de commerce sommèrent l'insolent personnage de se taire immédiatement, ce à quoi il se résigna prudemment, sans mot dire, en présence de ce mouvement de colère patriotique.

A Saint-Chamond, il descendit et disparut.

La Ricamarie. — *Rentes des travailleurs.* — Un bien triste accident est arrivé hier matin au puits Feroullat, de la Compagnie Montrambert,

Vers 9 heures 1/2, le nommé Jacques Descot, dit *Paris*, était occupé à la manœuvre d'une balance qui sert à monter et à descendre les bennes. Lorsque à la suite d'une fausse manœuvre, il a été précipité avec la benne, d'une hauteur de 4 mètres.

Le malheureux a été relevé par son fils, premier témoin de l'accident, et transporté chez lui à la Béraudière. Il est mort en route. Le corps a été conduit à l'hopital de Montcel.

Descot, âgé de soixante ans, était l'oncle des trois infortunés qui trouvèrent la mort dans la terrible catastrophe du puits Châtelus !

Il laisse une veuve et cinq enfants.

---

goisse quand les cavaliers passèrent sur la chaussée à la hauteur de la cachette.

On voyait très bien la masse sombre de leur troupe se détacher à l'horizon.

Ils avaient ralenti peu à peu leur train et ils avaient fini par se mettre au pas, si bien qu'Albert se demandait s'il n'allait pas leur prendre la fantaisie de descendre dans la plaine.

Quand l'escadron eut passé, le sous-lieutenant éprouva un vif mouvement de satisfaction, mais il aurait donné gros pour savoir si les Prussiens ramenaient prisonnier le père Lecomte.

Car, à travers toutes les péripéties de son voyage dans le marais, Albert n'avait pas cessé une minute de penser à l'héroïque paysan qui s'était dévoué pour lui.

Le souvenir de Thérèse se mêlait bien un peu à l'intérêt qu'il portait au fermier, et il songeait aussi à sa mission, qui devenait bien difficile à remplir sans guide.

Quant à Panardel, il avait obéi passivement, et il s'en applaudissait fort.

Il avait même conçu, après la manœuvre du fossé, une haute estime pour les talents de son camarade, et il était disposé à lui accorder une confiance sans bornes.

Ce n'était pas, du reste, tout à fait à tort qu'il comptait sur l'intelligence et sur le sang-froid d'Albert, car l'éducation militaire du jeune dragon avait fait de grands progrès depuis qu'il était livré à lui-même.

Tant qu'il était resté sous la tutelle du capitaine Champoreau, Albert s'était borné à exécuter ses ordres, et certes il ne pouvait pas faire mieux ; mais le péril et l'isolement avaient développé en lui des qualités qu'il ne se connaissait pas.

La nécessité a fait plus d'un homme de guerre, et le jeune homme riche qui, à Paris, serait resté embarrassé devant les moindres difficultés de l'existence, en campagne défendait déjà sa vie comme un vieux troupier.

Les Prussiens s'étaient éloignés, mais la situation n'était pas devenue beaucoup plus rassurante.

Il fallait marcher et marcher vite, car la nuit s'avançait et le jeune officier avait encore bien des choses à faire avant le jour, s'il voulait mener à fin la reconnaissance commandée par l'Empereur.

Or, il était absolument décidé à ne rentrer au quartier général, qu'en rapportant des renseignements utiles.

Le cours de l'Aube, les noms des villages, Soulaines, Chaumenil, la Rotière, le retour sur Brienne, toutes ces indications stratégiques n'étaient pas sorties de sa tête, et il savait un peu mieux qu'au départ comment on s'y prenait pour observer un corps ennemi.

Il espérait donc s'acquitter convenablement de sa mission, et il se voyait même déjà arrivant tout seul à l'état-major impérial et recueillant un mot d'éloge de la bouche de Napoléon.

Lui un sous-lieutenant !

Cette idée lui aurait fait traverser toutes les divisions des armées coalisées.

Le tout était de les trouver, et la chose n'était pas très-facile.

Le retour inopiné de Panardel, au lieu de lui être utile, compliquait fâcheusement la question.

L'abandonner. Albert était trop généreux pour y penser un seul instant.

Le jeune dragon eut une idée lumineuse.

Il tira le cheval du fossé, l'examina avec attention pour se rendre compte de ce qu'il était encore en état de faire, puis rassuré par l'empleur de ses reins, il mit le pied à l'étrier et sauta lestement en selle.

— Vous n'allez pas me laisser ici ? s'écria d'une voix suppliante le malheureux Agénor.

— J'en aurais bien un peu le droit, pour vous apprendre à emmener mon cheval quand je n'y suis pas, répondit Albert qui ne sut pas se refuser le plaisir de faire peur à son triste camarade.

— Je vous jure que je vous croyais mort, gémit Panardel auquel la frayeur troublait la cervelle.

— Vraiment ! Et si je vous prouvais que je suis bien vivant en éperonnant cette bête et en vous plantant là !

— Oh ! monsieur Boissier ! vous ne ferez pas cela, vous n'abandonnerez pas un compatriote... et puis... l'Empereur m'a envoyé en reconnaissance avec vous, et vous êtes obligé de me ramener.

— Croyez-vous ? dit sérieusement Albert, qui dissimulait avec peine une forte envie de rire.

— Certainement ! s'écria le hussard enchanté d'avoir trouvé une aussi bonne raison, l'Empereur vous blâmerait de me quitter.

— Je n'en sais rien, répondit le sous-lieutenant, qui jugea inutile de pousser plus loin la plaisanterie.

Ce que je sais, mon cher camarade, c'est que je n'ai nullement l'intention de vous fausser compagnie, et que je compte bien vous emmener.

— Mais comment ? gémit Agénor.

Je ne tiens plus sur mes jambes, je ne pourrai jamais marcher aussi vite que votre cheval.

— Comment ? répéta Albert.

En croupe, parbleu !

La proposition surprit fort Panardel, qui ne s'attendait pas à tant de générosité et qui commença par se confondre en remerciments.

On dit que le premier mouvement est le seul bon.

Agénor, sans doute pour justifier le proverbe, se refroidit très vite et se mit à élever des objections.

Il ne savait pas se tenir sans étriers, il avait mal aux reins, et il devait infailliblement tomber.

Il en dit tant que Boissier finit par deviner où il voulait en venir.

— Mon cher monsieur Panardel, dit le dragon imberbe d'un ton qui aurait bien étonné sa mère si elle avait pu l'entendre, vous voudriez intervertir les rôles et vous mettre en selle à ma place.

Je conçois cette préférence, mais je vous ferai observer que le cheval m'appartient, que ce n'est pas ma faute si vous avez sottement noyé le vôtre dans une mare, et que je ne connais pas d'article du règlement qui m'oblige à prendre en croupe les officiers démontés.

Veuillez donc vous décider sur-le-champ, car je n'attendrai pas une minute de plus.

Ce discours net et sec fit sur le hussard une telle impression, qu'il se dépêcha de se hisser sur les reins de l'animal.

Il n'y parvint pas sans l'aide de son obligeant camarade, ni sans de grotesques contorsions : mais il finit cependant par s'y installer tant bien que mal.

Albert piqua des deux à l'instant même, et malgré ce surcroît de charge, le vigoureux alezan prit un trot allongé avec lequel on devait faire de trois à quatre lieues à l'heure.

La caravane des deux sous-lieutenants avait assurément un air très peu guerrier, et, dans cet équipage, la rencontre du plus chétif soldat prussien aurait été pour eux une fâcheuse aventure.

Mais Albert comptait sur la nuit, et aussi sur le bonheur qui avait favorisé jusque là ses opérations.

Il se sentait d'ailleurs mal disposé à la conversation, et laissa Panardel geindre à son aise, sans lui adresser une seule fois la parole.

A la sortie de la plaine, il avait trouvé des bois assez clair-semés pour qu'il fût facile de s'y diriger, et il avait imperturbablement poursuivi sa route à l'ouest.

Le pays devenait de plus en plus désert.

Les fermes étaient rares, et on ne rencontrait guère que des cabanes de bûcherons pareilles à celle où le malheureux Hermann avait expiré.

Pas un paysan auquel on pût demander des renseignements, pas un bruit qui annonçât le voisinage de l'armée ennemie.

On marcha ainsi plus de trois heures, et Albert commençait à craindre de s'être égaré, quand le terrain s'abaissa brusquement devant lui.

Presque aussitôt, le cheval dépassa un rideau de grands arbres qui bordaient la vue, et Albert poussa un cri de surprise.

Une vallée profonde s'étendait à ses pieds, et les feux innombrables des bivouacs des alliés scintillaient comme des étoiles dans un ciel d'hiver.

Cette fois, ce n'était plus le bivouac d'un détachement ni même d'une division que le sous-lieutenant avait devant lui.

Les feux s'étendaient au loin dans la vallée et se prolongeaient surtout vers la droite.

Ils se réflétaient par places dans les eaux d'une rivière, et ils éclairaient des maisons et le clocher d'une église.

Albert avait marché si heureusement qu'il était arrivé tout droit sur l'Aube.

Il connaissait assez bien la carte du pays, et en combinant ses souvenirs géographiques avec les renseignements du père Lecomte, il conclut que le hasard l'avait amené précisément devant le village de la Rothière, c'est-à-dire au point principal qu'il s'agissait de reconnaître.

Il eut alors un mouvement de joie et presque d'orgueil en constatant que son sangfroid et sa persévérance avaient triomphé de tous les obstacles.

(A suivre.)

Roanne. — *Incendie.* — Un violent incendie a détruit un immeuble, la nuit dernière, à la Livatte, chemin Bourru, appartenant à M. Lassaigne, mécanicien au chemin de fer. Les pertes couvertes par ces assurances s'élèvent à 9,000 fr.

La malveillance est étrangère à cet incendie.

Rive-de-Gier. — *Rentes des travailleurs.* — Avant-hier, vers dix heures du matin, un grave accident est arrivé à la 21e écluse du canal de Givors.

Un ouvrier charpentier, le nommé Joseph Péronnet, âgé de vingt-sept ans, demeurant port du Canal, avait passé sous une porte de l'écluse, relevée seulement par un cric, couché à terre pour boulonner la charpente de cette porte. A un moment donné, ce malheureux a été serré entre le sol et la porte, car les coups réitérés avaient fait tourner et déplacer le cric.

Dégagé aussitôt par ses camarades, il a été conduit en voiture à son domicile, où il a reçu les soins du docteur Schneflin.

Son état inspire certaines inquiétudes.

Pélussin. — *Un noyé.* — Hier on a encore retiré du Rhône un cadavre du sexe masculin qui a été arrêté au Bouchet, commune de Chavanay (Loire); signalement : taille 1 mètre 57, âgé de 65 ans environ, vêtu d'une veste en drap gris, un tricot coton bleu, une chemise de toile grossière resserrée au cou par une épingle, un pantalon velours rayé couleur olive, chaussettes en laine blanche ; tête ronde, face ronde, cheveux blonds, chauve sur le devant, barbe blanche, tout fraîchement rasé à l'anglaise, front grand, nez large, yeux gris, bouche petite.

Sa mort et la submersion remontent à une huitaine de jours.

Il lui a été trouvé un rasoir et des cordonnets en cuir, qui ont été déposés en mairie de la susdite commune, comme pièces de conviction.

Ses vêtements sont en mauvais état, il devait se livrer à la mendicité ; on croit à un suicide.

Nécrologie. — Le 15 juin 1887, M. Lafay, instituteur à Pélussin, est mort hier à 6 heures du soir.

L'inhumation aura lieu demain, à 9 heures du matin, au cimetière de Pélussin. M. Lafay, qui était très estimé et aimé de tout le monde, laisse aujourd'hui de grands regrets dans sa famille, dans la Société du son des écoles dont il faisait partie et dans tous les cœurs des braves gens.

LYON ET LE RHONE

Les Obsèques de Louis Villard. — Mardi soir ont eu lieu, à Montchat, au milieu d'une affluence émue, les obsèques de M. Villard, l'infortuné jeune homme qui a si déplorablement trouvé la mort dans l'accident survenu dimanche au Grand-Camp.

Le deuil était conduit par le père du défunt. Dans le long cortège qui suivait le cercueil on remarquait des délégations des diverses sociétés lyonnaises de tir. Les coins du poêle étaient tenus par des membres de la Société de tir de l'armée territoriale, de la Société de tir de Lyon et de la Société des Tireurs du Rhône.

La fanfare de Montchat, qui précédait le convoi, a fait entendre plusieurs marches funèbres. De superbes couronnes étaient portées par des jeunes gens de l'institution Toissier.

Sur tout le passage du cortège, une foule considérable stationnait, visiblement émue.

Au cimetière, M. Berthet a prononcé, au nom de la Société de tir de l'armée territoriale, un discours plein d'émotion.

Association des Étudiants. — Les membres de l'Association des Étudiants sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 17 juin, à 8 heures du soir, à la faculté des lettres (Palais-St-Pierre).

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de la précédente réunion ;
2° Allocution du président ;
3° Exposé de la situation financière du 1er juin ;
4° Compte-rendu général des opérations de l'Association, pendant la présente année scolaire ;
5° Modifications aux statuts ;
6° Questions diverses.

La carte de l'Association sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Edilité. — M. Aufavray a déposé sur le bureau du conseil la pétition suivante que lui avaient adressée les commerçants du 1er arrondissement :

A Messieurs les conseillers municipaux du 1er arrondissement.

Messieurs les conseillers,

Nous soussignés, commerçants et habitants du 1er arrondissement, appelons votre attention sur la nécessité de comprendre notre arrondissement dans la répartition des travaux dont l'urgence est démontrée depuis longtemps.

Au nombre de ces travaux doit figurer en première ligne la création d'un groupe scolaire dans le quartier Saint-Vincent. La population scolaire, très nombreuse dans la partie basse du 1er arrondissement, n'est installée que dans des locaux non seulement insuffisants, mais insalubres, de sorte que tout en payant ces locaux très chers (plus de 20,000 fr., nos enfants sont exposés aux maladies qu'engendrent le manque d'air et de soleil.

En raison du legs de Mme de Cuzieu, la ville a la possibilité, sans bourse délier, de créer un établissement d'enseignement professionnel pour les filles, il importe que cette installation soit faite dans le voisinage de la Martinière, tout en conservant ou en agrandissant le marché de ladite place.

Il est évident, en effet, qu'il y a lieu et utilité à réunir deux établissements constituant un centre qui, au point de vue de l'enseignement professionnel, sont appelés à rendre des services non moins importants que celui qui a été créé, au prix d'une dépense énorme sur la rive gauche du Rhône pour l'enseignement supérieur. Ces créations devront nécessairement être l'occasion des travaux de voirie qui permettront d'assainir un quartier habité par une population très dense et qui depuis trop longtemps a été négligé par l'administration municipale.

Nous comptons, messieurs, sur votre dévouement aux intérêts de la population que vous représentez pour soutenir au conseil nos justes revendications.

(Suivent plus de 1,000 signatures.)

Cette pétition est renvoyée à la commission de l'emprunt.

Société des Courses de Lyon (Hippodrôme du Grand-Camp). — Dimanche 19 et lundi 20 juin, auront lieu les courses de printemps, nous publierons demain le règlement du pari mutuel.

Concours de tir à Mâcon. — Le grand concours de tir annuel et international offert par les tireurs maconnais et comprenant 300 prix d'une valeur de 15,000 fr., s'ouvrira le 19 de ce mois pour se continuer les 20, 26 et 27 juin, 3 4 et 5 juillet.

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée accorde une réduction de 50 0/0 sur son réseau, à tous les tireurs se rendant à Mâcon, porteurs d'une feuille de route individuelle délivrée par le président des Tireurs maconnais.

Instituteurs et vente de livres. — Une circulaire du 2 mars 1887 a interdit aux instituteurs et aux institutrices publics la vente de livres et fournitures de classes dans toutes les localités où il y a un libraire.

Consulté sur la question de savoir si la circulaire du 2 mars devait recevoir indistinctement son application dans toutes les localités où se trouve une librairie, quelles que soient sa spécialité et son importance, le ministre de l'instruction publique a répondu que la circulaire ne concernait que les localités possédant une librairie classique proprement dite.

Enseignement professionnel du Rhône. — La distribution des prix aux élèves des cours aura lieu dimanche 19 juin, à midi, au cirque Rancy, sous la présidence de M. Jaussen, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris.

Une exposition publique des travaux des élèves sera ouverte tous les jours, de 10 h. du matin à 5 h. du soir, au palais du commerce, du 26 juin au 10 juillet.

Bourses de la Ville. — Les candidats aux bourses de la ville, aux Facultés des sciences et des lettres de Lyon, peuvent se faire inscrire dès à présent et jusqu'à fin juin courant, à l'Hôtel de Ville, bureau municipal de l'instruction publique, pour prendre part au concours préalable qui aura lieu le 4 juillet prochain.

Les pièces à produire pour cette inscription : 1° L'extrait de naissance ; 2° le diplôme du baccalauréat ; 3° le certificat de professeur.

Avis ministériel. — Le ministre du commerce et de l'industrie vient de décider que les documents des statistiques concernant les sociétés coopératives, banques populaires, magasins généraux, etc., qui étaient adressés tous les trois mois à son administration par les préfectures, ne devraient plus désormais, à moins de circonstances exceptionnelles, lui être transmis que tous les ans.

Société de Tir de l'Armée territoriale. — En raison des courses du Grand-Camp il n'y aura pas de séance de tir le 19 juin.

Les nombreux tickets distribués et non utilisés à la séance du 12, seront encore valables pour celle du 26 juin.

Concours de Tir. — 1es prix : M. Best, 52 points ; 2e prix : M. Bernardin, 51 ; 3e prix: Combe, 51 ; 4e prix : Combe, 51 ; 5e prix : M. Blachon, 48.

NOTA. — On peut retirer les lots chez MM. Kahn et Beretz, 23, place Saint-Pierre, à partir de vendredi 17 juin, jusqu'au 31 juillet, après cette date les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

Affaire de la Valbonne. — L'enquête sur l'affaire de la Valbonne se poursuit. On a interrogé plusieurs témoins, dont les récits sont souvent opposés.

Le capitaine S... a été mis aux arrêts de rigueur; c'est chez lui, dit-on, que s'était rendue la femme Colombet, une femme de la Suisse allemande, qui a quitté son mari au lendemain de ses noces.

Quant au gendarme Bernard, on espère le sauver ; les blessures au côté sont les plus graves.

La déposition faite par le gendarme Bernard est accablante pour le capitaine S... et la femme Colombet.

L'enquête établira quelles sont les assertions du gendarme qui sont sincères.

En vacances. — Le Musée Grévin vient de faire exécuter un grand diorama représentant l'incendie de l'Opéra-Comique ; c'est une reconstitution vivante de l'horrible catastrophe due au talent de MM. Rubé, Chaperon et Jambon, témoins oculaires du sinistre.

L'inauguration de cet important tableau *aura lieu jeudi 16.* L'Administration a décidé d'abandonner, ce jour-là, la recette totale au bénéfice des victimes, et d'offrir en tombola aux visiteurs quelques œuvres artistiques, provenant des ateliers du Musée.

Chaque entrée donnera droit à un billet de tombola.

Les lyonnais de passage à Paris, ne manqueront pas de visiter ce diorama, nous en sommes sûrs.

Enlèvement d'enfant. — Mme Allemand, demeurant à St-Genis, s'est présentée au procureur de la République, pour y déclarer que son fils Joseph, un baby de sept ans, avait dû être victime d'un enlèvement, commis par un individu dont elle n'a pu donner le signalement.

Voici comment cette dame raconte l'aventure :

« A une heure du soir, j'avais envoyé à l'école mon fils Joseph et sa sœur âgée de quatre ans, comme ils y allaient chaque jour. Joseph conduisait sa sœur à l'asile. Au bout d'une heure, ma fillette toute en larmes revenait m'annonçant qu'un monsieur se disant notre cousin, avait emmené son frère.

On comprend le désespoir de cette mère, et toutes les recherches faites par elle pour retrouver son fils ont été inutiles. Plusieurs personnes à qui elle s'est adressée, ont remarqué ce personnage et ses étranges allures.

M. le procureur de la République a immédiatement donné des ordres pour faire rechercher l'enfant.

Vol avec effraction. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'un pince monseigneur, dans un des bureaux de M. Louis Duffrey, camionneur, rue Chevreul, 39, et ont emporté d'une commode une somme de 490 fr. en or.

Dans un autre tiroir ils ont soustrait des bagues et une montre en or. Ces voleurs ont dû craindre d'être surpris, car ils ont laissé près de la porte la pince qui leur avait servi pour perpétrer leur crime.

Accident de voiture. — Dans l'après-midi d'hier, un cheval attelé à une voiture de remise, appartenant à M. Kern, de la rue Victor-Hugo, 6, s'est effrayé dans la rue Vaubecour et partant à fond de train projeta sur le sol son conducteur qui fut relevé couvert de contusions très graves.

Le docteur Bernard lui a donné les premiers soins après lesquels il a été transporté à son domicile.

Le cheval n'a été arrêté que sur le cours du Midi par les gardiens de la paix Rublens et Mollier.

En fourrière. — Les agents ont conduit en fourrière une charrette chargée de luzerne trouvée abandonnée, boulevard des Hirondelles, et deux chevaux trouvés égarés rue de Béarn.

Trop de rigueur. — Le sieur Sageot, boulanger, rue Terme, 23, a fait arrêter le nommé D. P., garçon boulanger, qui venait de lui voler un pain d'un kilo à sa devanture. Ce pauvre diable a avoué qu'il avait faim.

M. Sageot, fera toujours des brioches.

Société philantropique de l'Ain. — *Montant des listes de souscription en faveur des incendiés non assurés de Longecombe (Ain).* — Bouchet, 14 fr. 45. — Catin, 18 fr. — Dravet, 5 fr. 70. — Dumoulin frères, 34 fr. 25. — Favier, 9 fr. 40. — Paul Guigard, 38 fr. 55. — Gallet, 5 fr. — Jacquet, 16 fr. 75. — Juillard, 7 fr. — Victor Monnet, 33 fr. 75. — Mogenet, 20 fr. 50. — Ternet, 20 fr. — Produit des amendes du bauquet, 5 fr. 65. — Total, 229 fr.

Ladite somme a été adressée le 10 courant à M. le maire de Longecombe par les soins de M. le président.

Le conseil d'administration de la société remercie les sociétaires et les personnes ne faisant pas partie de la Société qui ont répondu à son appel, ainsi que la presse et les dépositaires des listes pour le concours qu'ils lui ont prêté.

Le secrétaire,
LAZARE PELLETIER.

La Mulatière. — *Groupe scolaire.* — Le jury d'expropriation s'est prononcé hier au sujet des achats de terrain à faire pour la construction d'un groupe scolaire à la Mulatière, chemin du Rhône.

M. Bessière, propriétaire de 4,560 mètres, comprenant maison d'habitation et dépendances, a reçu une indemnité de 96,000 fr.

Des indemnités de 785 francs et de 360 fr. ont été accordées à MM. Nérard et Monsauron, locataires.

L'Arbresle. — *Sou des écoles laïques.* — Collecte faite au banquet de la société des vieux soldats, 8 fr. 30. — Collecte faite au banquet de la société des corps d'états réunis, 6 fr. 55. — Collecte faite dans une réunion de *renégats*, 1 fr. 25. — Collecte faite dans un dîner d'amis (ouvriers de velours Boyer-Pialoux), 4 fr. 50. — Total, 20 fr. 50.

Le Président,
CARTELAT.

Grève. — Depuis jeudi dernier, à 3 heures du soir, une trentaine d'ouvriers veloutiers, appartenant à la fabrique de M. Binder, se sont mis en grève.

Ils réclament une majoration d'un sou par mètre, qu'on leur avait enlevée il y a dix-huit mois.

Il s'agit d'une plus-value qui est toujours accordée lorsque l'ouvrier se sert du métier dit « chassepot », beaucoup plus dur à manœuvrer que ceux du système ordinaire.

Ville-sur-Jarnioux. — *Suicide.* — Le 9 juin, le nommé Claude Guyot, âgé de 66 ans, propriétaire demeurant à Ville-sur-Jarnioux, s'est suicidé en se jetant dans une pièce d'eau située près de son domicile.

On attribue cet acte de désespoir à l'état de démence dans lequel se trouvait depuis quelque temps le malheureux Guyot.

Chessy. — *Incendie.* — Le 11 courant, un incendie a réduit en cendres la maison d'habitation du sieur Dubost, cultivateur à Chessy. Le feu qui avait pris dans le fenil s'est propagé avec une extrême rapidité ; du reste du bâtiment rien n'a pu être sauvé. Les maisons voisines ont cependant pu être préservées grâce au dévouement des habitants. Les pertes évaluées à 8,000 fr. sont couvertes par l'*Abeille.*

Odenas. — *Suicide.* — Le 9 courant, la nommée Ve Chapanay, âgée de 41 ans, cultivatrice à Odenas, a été retirée par ses voisins d'une pièce d'eau où elle s'était jetée.

On ignore les motifs qui ont poussé cette femme à se donner la mort.

Tarare. — *Une enquête.* — Le 13 courant débarquait à Tarare, par le train de neuf heures du soir, le parquet de Villefranche composé de quatre personnages, chargés de recommencer une enquête sur le service de la Protection de l'Enfance et le service du docteur Sordes.

Quel empressement M. Mégier, commissaire de police et ses agents ont eu pour MM. les enquêteurs ! Il devrait en être de même vis-à-vis de l'administration municipale qui les paie.

M. le commissaire de police, au lieu de faire la moue à M. le maire, devrait veiller au service de ses agents en ce qui concerne le nettoyage des rues.

Un de vos Lecteurs.

La Statue de Simonet. — La députation du Rhône vient de souscrire pour 50 fr. à l'érection de la statue G.-A. Simonet, le propagateur de la fabrication de la mousseline à Tarare.

ECHOS DES THÉATRES

Concerts-Bellecour. — Ce soir jeudi, 16 juin 1887, à 8 heures 1/2, Grand concert.

PROGRAMME

1re PARTIE

1. Schiller-Marsch (Meyerbeer).
2. Roucoulement de Colombes (Farhbach)
3. Méditation sur les Rameaux (Faure), arrangée par C. Fargues.
4. Grand air varié par tout l'orchestre (Demersmann).

2e PARTIE

1. Ouverture du Pré aux Clercs (Hérold)
2. Code et Codex, grande valse (A. Luigini)
3. Grande fantaisie sur Hernani (Verdi), arrangée par A. Luigini.
4. Papillotte, polka (Terraire).

Orchestre de la Ville (60 exécutants), sous la direction de A. Luigini. Prix d'entrée : 50 centimes.

Demain, Grande Fête exceptionnelle. Prix d'entrée ; 1 franc, avec le concours de la Société Philharmonique du 6e arrondissement, directeur : M. E. Poulet ; et de M. Fargues.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 15 juin, dix heures du matin.

La modification dont nous signalions hier le commencement continue en s'accentuant : la nuit dernière elle atteignait nos régions ; les températures minima de nos 3 stations étaient en effet : 10° au parc de la Tête-d'Or, 15° à Saint-Genis et 16° au sommet du Mont-Verdun. De même, on obtenait comme minima 10° à Clermont et 13° au sommet du Puy-de-Dôme. En même temps, la température moyenne diurne s'élevait rapidement sur nos régions ; et, à Lyon, on observait 32° à l'ombre et 41° au soleil. D'autre part, le baromètre commence à baisser sur le golfe de Gascogne et des orages sont signalés en Algérie. Cependant la situation reste stable et le beau temps va continuer.

DECÈS ET INHUMATIONS
Du 16 juin

1er Arrondissement. — Ep. Vuaille, née Marguerite Pottier, 60 a., r. du Commerce, 41, f. 2.

2e Arrondissement. — Néant.

3e Arrondissement. — Ep. Querlon, née Charlotte Martig, 44 a., r. Servient, 3, f. 2 ; Emilie Mermet, 8 m., ch. des Cures, maison Riotaud, f. 4; Louis Tixier, 10 a., r. des Trois-Pierres, 23, f. 6 h. s.

4e Arrondissement. — Pierre Fournier, 59 a., Hôpital, f. 8 ; Ep. Truffe, née Louise Dutraive, 49 a., q. de Serin, 22, f. 10 ; Emile Magnin, 17 m., r. Sainte-Marie, 5, f. 6 h. s.; Marie Fillioud, 5 a., r. Chaumais, 14, f. 4.

5e Arrondissement. — Ep. Guerin, née Caroline Poulet, 22 a., Antiquaille, f. 7 ; Louis Broyet, 74 a., ch. Etoile-d'Alaï, 79, f. 3; Camille Micheletti, 11 a. 1/2, r. Juiverie, 8, f. 5 ; Claude Perret, 63, q. Pierre-Scize, 26, f. 1.

6e Arrondissement. — Antoinette Marsot, 2 m., r. Pierre-Corneille, 67, f. 7 ; Pierre Pallard, 24 a. 1/2, r. Godefroy, 22, f. 9 ; Elisabeth Heitz, 2 m., r. Bugeaud, 89, f. 6 h. m.; Magdeleine Digaud, 5 a., r. Duguesclin, 54, f. 4.

TRIBUNE PUBLIQUE

La Question des Abattoirs.

On nous communique la lettre suivante adressée à M. le Maire de Lyon et que l'on nous prie de reproduire. Nous le faisons, par esprit d'impartialité :

Monsieur le Maire,

Nous avons eu sous les yeux le rapport de la Commission municipale d'hygiène sur la construction projetée des abattoirs. C'est bien une Commission d'hygiène que vous avez voulu consulter. Dans ce cas, il nous semble que les membres de cette Commission se sont écartés de leur mandat; leur devoir était tout tracé, ils avaient pour mission d'étudier sérieusement les divers emplacements et de signaler celui qui présentait les conditions les plus favorables au point de vue de l'hygiène. Là était leur rôle et pas ailleurs: que dit leur rapport ? Il semble que la Commission glisse sur la question de salubrité, tandis qu'elle s'étend complaisamment sur la question financière, ce qui n'était pas, croyons-nous, son mandat.

Comme c'était prévu, la commission conclut que c'est sur la rive gauche du Rhône à la Mouche, que le nouvel abattoir doit être construit. Heureux quartier de la rive gauche, toutes les faveurs te sont réservées. Ce n'était pas assez d'avoir la Préfecture, la Faculté de Médecine, la Faculté des sciences de larges boulevards à travers champs, en prévision sans doute d'une population à venir, on veut encore te doter des abattoirs. Oui, le jour est proche, où, sous le souffle du vent du midi, les émanations de l'abattoir, se mêlant aux odeurs du dépotoir, parfumeront tes rues et tes squares. C'est alors seulement que tu sentiras... tout le prix du cadeau que l'on est en train de te préparer, qui sait ? Dans un avenir peu éloigné, cela ne nous surprendrait pas, on songera peut-être à transférer de toutes pièces sur cette rive bien aimée notre bel Hôtel-de-Ville. Arrière les vieux quartiers, place aux jeunes.

Revenons à la Commission d'hygiène : nous espérions trouver dans ce rapport une étude plus impartiale. D'après ce rapport Vaise n'a à son actif que des inconvénients, et pas le moindre avantage; ce rapport, c'est une plaidoirie en faveur de la Mouche, un réquisitoire sévère contre Vaise.

Les arguments n'ont pas tous une valeur indiscutable, quelques uns sont notoirement médiocres. Nous laissons toutefois à d'autres plus autorisés que nous, le soin de les réfuter; ce travail se fait. Nous voulons retenir ceci seulement, que la commission a outrepassé son mandat en sortant du domaine de l'hygiène.

Comme conclusion, Monsieur le Maire, permettez-nous de formuler un vœu : puisque la commission dite d'hygiène, composée en partie de médecins, s'est substituée à une commission de travaux publics, il conviendrait de nommer une nouvelle commission formée d'architectes, laquelle, intervertissant les rôles, voudrait bien se charger d'étudier la question des abattoirs au seul point de vue de l'hygiène.

Le Président, E. SCHIMTT, *Le Secrétaire,* REBOUL.
La Commission,
CRÉPU, JOUBERT, MAJOUX, MONIN, ROUX, TROULION.

BIBLIOGRAPHIE

On vend dans les kiosques de Lyon, au prix de 5 centimes le texte officiel du traité de Francfort imprimé sur papier jaune, couleur du malheur. Nous avons pu nous assurer que ce traité est bien le traité officiel.

A ce document, déjà trop intéressant par ses conséquences déplorables, l'éditeur a ajouté : 1° les noms de 107 députés qui en ont refusé la ratification ; 2° la protestation des députés de l'Alsace-Lorraine ; 3° les articles additionnels généralement inconnus aux personnes étrangères à la diplomatie.

A seize ans de distance, il est bon de remettre ces pièces sous les yeux du public oublieux.

Dernières Dépêches

PAR FIL SPECIAL DE LA « TRIBUNE »

VOYAGE DE NUBAR-PACHA

Brindisi, 15 juin.

Nubar-Pacha est arrivé ici, se rendant à Londres pour le jubilé de la reine.

M. DE LABOULAYE A MOSCOU

Moscou, 15 juin.

M. de Laboulaye est arrivé ici et a rendu une visite intime à M. Katkoff.

Il séjournera plusieurs jours à Moscou.

LA SANTÉ DE GUILLAUME

Berlin, 15 juin.

Le *Moniteur officiel* de l'empire annonce en termes sérieux la persistance de la maladie de l'empereur Guillaume.

LE BILL DE COERCITION

Londres, 15 juin.

La Chambre des communes continuera demain encore la discussion de l'article 6 du bill de coercition.

LE DUC D'EDIMBOURG A MARSEILLE

Marseille, 15 juin.

A 4 heures est arrivé le duc d'Edimbourg.

Le cérémonial employé pour sa réception à Toulon a été renouvelé ici.

A 6 heures, le duc s'est rendu à la gare après avoir remercié le préfet des Bouches-du-Rhône.

Il a pris le rapide de 6 h. 37

LA TAXE DES ALCOOLS ALLEMANDS

Berlin, 15 juin.

Le Reichstag a terminé en seconde lecture le projet d'impôt sur les spiritueux. Il a adopté presque entièrement le texte de la commission. Il a en outre voté un amendement portant application de droits supplémentaires.

La quantité d'alcool en dépôt chez les débitants exempte de droits varie de 10 à 40 litres.

COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 15 juin.

La Commission de l'armée a pris en considération les amendements suivants :

1° Amendement Bernard, qui admet la dispense pour l'aîné des fils des familles de sept enfants ;

2° Amendement Achard, accordant un 3e et 4e sursis aux ouvriers et artistes désirant se perfectionner dans leur métier ;

3° Amendement Gaulier et Michelin, exigeant le service militaire des indigènes de l'Algérie.

La Commission a examiné ensuite le projet d'armée coloniale.

ASSASSINAT

Voiron, 15 juin

Un assassinat a plongé dans une grande consternation les habitants de la montagne de Gravers, canton du Grand-Lemps (Isère).

Un vieillard de 66 ans a été trouvé assassiné par des individus sur lesquels pèsent de graves présomptions.

Le parquet de Bourgoin procède à une enquête.

Nous donnerons demain les renseignements complémentaires sur cet évènement.

LE PROCÈS DE LEIPZIG

L'Interrogatoire

Leipzig, 15 juin.

Au cours de l'audience d'aujourd'hui, a eu lieu l'interrogatoire des accusés Jourdan, Trapp, Schiffmacher, Reybel.

Tous quatre reconnaissent avoir payé les cotisations de la Ligue des Patriotes. Trapp et Schiffmacher reconnaissent avoir fait circuler des listes de souscription, mais nient toujours avoir agi dans un but subversif.

Le président lit une lettre attribuée à Kœchlin qui nie l'avoir écrite, où il est question de la mort de l'empereur, du retour de l'Alsace à la France. Le dernier interrogatoire a été celui de Freund Humbert, de Metz, qui nie également avoir participé à une conspiration.

Les Témoins

Leipzig, 15 juin.

Pendant l'interrogatoire des témoins, M. Zahn, inspecteur de police à Strasbourg, a déclaré qu'un Français qu'il n'a pas nommé, ayant un ami dans les bureaux de la Ligue à Paris, lui avait remis spontanément pour les autorités allemandes une liste des membres Alsaciens-Lorrains de la Ligue.

Les débats continueront demain.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

COMMUNICATIONS DIVERSES

Chambre syndicale des ouvriers serruriers. — Il est demandé un bon ouvrier serrurier, s'adresser au Secrétaire du syndicat ou au siège social, rue Tupin, 25, café du Jura.

Société du tonneau. — Les sociétaires sont invités à assister à une réunion qui aura lieu samedi 18 juin 1887, à 8 heures du soir, ancienne brasserie Faure, place du Pont.

La réunion étant de la plus haute importance, nous comptons sur la présence de tous les sociétaires.

Syndicat exclusivement ouvrier des Tisseurs. — Le Syndicat rappelle aux ouvriers tisseurs que l'on reçoit les nouveaux adhérents tous les jours, de 8 à 10 heures au siège, café Versin, pl. de la Croix-Rousse, 27, brasserie des Ecoles.

La cotisation mensuelle est fixée à 0.15 centimes.

MM. les chefs d'atelier sont priés de bien vouloir déposer les cartes de métiers disponibles, au siège, où elles sont reçues gratuitement toute la journée.

Nota. — Le syndicat est convoqué d'urgence mercredi 15 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Réunion publique corporative (groupement des tisseurs). — Samedi 18 courant, à 7 heures du soir, réunion corporative de tous les tisseurs et similaires, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse.

Cette assemblée a lieu en vertu d'une décision des conseils de propagande, d'études, et de la commission syndicale ; son but est de faire connaître aux tisseurs l'attitude des pouvoirs publics envers les syndicats et traiter ensuite de la garantie à donner aux travailleurs.

Ordre du jour :

1° Rapport de la commission de propagande ;
2° Syndicats et pouvoirs publics ;
3° Loi pour les salaires.

Fédération Nationale. — Tous les délégués au Conseil local sont invités à assister à la réunion qui aura lieu vendredi 17 courant, à 8 heures du soir, avenue de Saxe, 149.

Vu l'importance des résolutions à prendre, tous les délégués sont priés d'être exacts.

Chambre syndicale des ouvriers apprêteurs réunis de Lyon. — Tous les adhérents en retard de cotisation sont invités à se liquider vis-à-vis du syndicat dans le plus bref délai s'ils ne veulent se mettre dans le cas de poursuites prescrit dans l'article 7 des statuts.

Le syndicat est en permanence tous les jours à partir du 16 courant, de 7 heures à 10 heures du soir, rue Duguesclin, 84.

Séance du Syndicat, samedi 18 courant, à 8 heures du soir.

Les trésoriers de séries sont priés de faire leur versement.

Chambre syndicale des Ouvriers boulonniers réunis. Tous les membres sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le samedi 18 courant, à 8 heures du soir, au siège social, rue des Trois-Pierres, 17, dans la cour.

Ordre du jour :

1. Lecture des procès-verbaux ;
2. Compte-rendu financier ;
3. Compte-rendu de la caisse de secours ;
4. Renouvellement du bureau ;
5. Questions diverses.

On reçoit les nouveaux adhérents.

Fédération nationale des syndicats (conseil local lyonnais). — La commission de la Bourse du travail est convoquée ce soir, à 8 heures, cours Lafayette, 8, pour entendre la lecture du rapport qui sera lu au conseil local.

Comité de l'Alliance des Républicains-Socialistes et Indépendants du 3e arrondissement. — Samedi 18 courant, à 8 heures du soir, réunion urgente de tous les membres du Comité ainsi que ceux du Sacré-Cœur, La Villette, Montchat, Monplaisir, Moulin-à-Vent et la Mouche, chez Côte, café de la Jeune France, rue Montebello, 2.

Ordre du jour

Très urgent.

P. S. — Vu son importance, l'on est prié d'être exact.

La séance est ouverte à 8 heures précises.

Jeunesse Républicaine. — Cercle de la Jeunesse Républicaine du 3e arrondissement (en formation, avenue de Saxe, 308 et rue de la Thibaudière, 26).

Tous les sociétaires sont convoqués d'urgence pour jeudi 16 courant, à 8 h. 1/2 précises, au siège du cercle.

Ordre du jour très important.

On est prié d'être exact.

Bal de bienfaisance des tailleurs réunis patrons et ouvriers. (salle des Folies-Bergère). — Un dernier appel est adressé aux tailleurs qui n'auraient pas encore souscrit à cette bonne œuvre. On peut souscrire chez le président, M. Quillon, marchand tailleur, cours Morand, 20 ; Pignat, rue Jean-de-Tournes, 7 ; Filleron, rue Villeroy, 29 et le *18 juin, jour du Bal*, à partir de neuf heures du soir on pourra souscrire au contrôle.

BOURSE DE LYON

Lyon, 15 juin.

La réponse des primes du 15 courant a passé inaperçue et la bourse est tout à fait nulle.

Aucune nouvelle, aucune affaire, écarts insignifiants entre le ferme et les primes. profitez pour acheter des primes de toutes les valeurs.

3 % 81 90 et 92.
Italien 99 64.
Extérieure 67 50, 45.
Autrichien 466.
Lombards 175.
Russe 80, 83 70.
Banque Ottomane 510.— 513 12 1/2 dont 5.
Lander 460 25.
Saragosse 309 37.
Nord Espagne 348 75.

VALEURS EN BANQUE. — *Actions.* — Trifail, 132 ; Crédit provincial, 25 »» et 26 »» ; Syndicat lyonnais, 16 25 et »» »»; Syndicat parisien, 6 25 ; Part Provincial, 6 »» ; Société Fournitures lithog. d'Avèze, 504 50.

Obligations. — Pottendorf, 422 ; Furstemberg, 465 ; Nord-Est hongrois, 514 ; Lots turcs, 36 50 ; Est de l'Espagne, 299 ; Arles à St-Louis, 296 ; Chemin de fer dép. 359 ; Bons de la presse, 20.

BOURSE DE PARIS

Paris, 15 juin.

Rien à dire de la Bourse d'aujourd'hui, les gens chauves s'épongeaient le front, Tout le monde avait chaud. On attend des événements et une impulsion.

3 0/0, 81 90.
Italien, faible à 99 60.
Extérieure, 67 50, après 67 5/8.
Portugais, en avance de 0,10, à 57 95.
Lyonnais, 563.
Panama, ferme à 400.
Autrichiens, 463.
Saragosse, 311.
Nord de l'Espagne, 350.
Suez, 2,036.

Les Consolidés nous arrivent en hausse de 1/16, 101 5/8.

QUATRE HEURES. — 3 0/0, 81 90. — Turc, 14 75. — Banque ottomane, 510 »». — Egypte, 378 75. — Rio, 213 75. — Extérieure, 67 50. — Hongrois, 82 1/2. — Panama, 398 75 — Portugais, 57 15/16.

COURS DES PRIMES. — 3 0/0 dont 25, 82 15 dont 50, 82 05.

CESSATION DE COMMERCE

DE LA MAISON

AU PRINCE EUGÈNE

33, Rue de la République, 33

Continuation de la Vente

Gilets coutil 1fr.25

Vestons coutil 2fr.95

Vestons alpaga 7fr.75

HABILLEMENTS COMPLETS FANTAISIE

Noir, Uni et Façonnés

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'Alcool de Menthe

DE RICQLES

Souverain contre les **indigestions**, les **maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête**, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. — 47 ans de succès. — 42 récompenses, dont 20 médailles d'or. Dépôts partout.

REFUSER LES IMITATIONS

MALADIES SECRÈTES

Guérison sans retour par Tisane sèche **dépurative** et **Capsules Cournier**. Phie CONDAMINE, 5, r. Stella et 48, r. Grôlée, corresp.

SPECTACLES ET CONCERTS

Du 16 juin 1887

Théatre des Célestins.— Bureau à 7 h. 3/4 ; rideau, à 8 h. 1/4. — *Bébé*, comédie en trois actes, par MM. Hennequin et de Najac.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert.

Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit ; les dimenches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellardon, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. — Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 15 juin 1887

FONDS D'ETAT FRANÇAIS ET ETRANGERS	Comptant	Dr cours			
3 0/0 Franç. n.	82 ..		Hong. 4 0/0 81.	..	
Au porteur.	81 75		Coup. fi.....	83 ..	
Coupures....	82 ..		Russe 5 0/0 77 c.	..	..
3 0/0 amortis. I.	..	..	Petites coup.	102	50
Coupures ...	84 25		Egypte 7 0/0...	..	..
Petites coup.	84 25		[illegible]	361	87
1/2 0/0 83 n.	108 60		Banque Otto m.	510	..
4 Au porteur..	108 60		B. L. R. P. Ann.	..	..
Coupures....	108 60		Autriche-Hong	466	25
Petites coup.	108 60		Nord-Espagne.	346	25
0/0 Italien...	..	..	Saragosse ...	..	..
5 G. Coupures	99 50		Can. Suez T. P.	..	..
Coupures r.	99 55		Canal interoc.	400	..
Petites coup.	99 60		Soc. fonc. lyon.	311	25
Fl. Intérieur...	..	..			

OBLIGATIONS		Cours du jour	
Ville de Lyon.	98 50	Lombard 3 0/0..	301 ..
V. de Paris 65.	.. ..	— nouv.	296 50
V. de Paris 69.	416 75	Saragosse.....	352 50
V. de Paris 71.	400 75	— 2e hyp	337 .
V. de Paris 75.	515 50	N.-Espagne 1..	371 50
V. de Paris 76.	.. ..	— 2e série	347 50
Foncière 77....	381 25	Portugaises...	341 50
Foncière 79....	478 ..	Créd. m. E....	.. ..
Foncière 83 1..	384 ..	Andalous 3 0/0.	318 ..
Foncière 85 3..	450 75	Ast. Gal. L. 3 0/0	335 ..
Communale 79.	478 ..	— nouv.	316 ..
Communale 80.	467 ..	Etat de Serbie 5	419 ..
R.-et-L. 4 0/0...	.. ..	Terre-N. 6 0/0..	.. ..
P.-L.-M.....	395 ..	Her-Bockum...	.. ..
P.-L.-M. 1866..	390 ..	C. g. eaux 3...	.. ..
Midi nouv	.. ..	Cie gé. E. 5....	.. ..
Est algér. 3 0/0	.. ..	Emp. Hong. ...	309 ..
Dombes S.-E...	385 ..	— Russe 4 0/0 69	.. ..
Dombes nouv.	383 ..	— 4 0/0 80.....	83 85
Ch. du Rhône.	.. ..	Canal int. 5...	.. ..
Mostag. Tiar..	.. ..	— 3 0/0	.. ..
Ouest-Alger 4 0/0	.. ..	— 4 0/0	.. ..
Autrich. 1e hyp.	.. ..	Suez.....	.. ..
— 2e hyp.	380 ..	Om. trav. Lyon	316 ..
Pampel. obl. sp	.. ..	Transatlan. 5.	.. ..

ACTIONS		Cours du jour	
GAZ		MINES	
Lyon	952 50	De la Loire ...	.. ..
St-Etienne.....	.. ..	D. Montrambert	.. ..
FONDERIES		St-Etienne	262 .
T. Noire ex....	.. ..	Rive-de-Gier...	14 50
De l'Horm. nou.	.. ..	BATEAUX	
Creusot	.. ..	Bateaux-Om.	.. ..
H. F. Acié. mar.	450 ..	DIVERSES	
H. F. Franc.-C..	.. ..	Comp. g. d. E.	.. ..
Ac. F. Firminy	.. ..	Croix-Rousse..	.. ..
		Om. tram. Lyon	610 ..

BOURSE DE PARIS

du 15 juin 1887

Précédente Clôture	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
.. ..	3 0/0 Français nom.	.. ..	.. ..
81 85	3 0/0 Français ex...	81 80	81 90
84 35	3 0/0 Amortissable.	.. ..	.. ..
108 87 1/2	4 1/2 0/0 Franç. 1883	108 70	108 77 1/2
99 70	5 0/0 Italien	99 62 1/2	99 37 1/2
67 1/2	Espagne 4 0/0 ext..	67 5/8	67 1/2
.. ..	Hongrois 4 0/0.....	.. ..	.. ..
57 85	Portugais 3 0/0	57 80	57 95
.. ..	4 0/0 Turc	.. ..	.. ..
.. ..	Dette d'Egypte uni.	.. ..	.. ..
4095 ..	Banque de France.	4100 ..	.. ..
1380 ..	Crédit Foncier.....	1380 ..	.. ..
472 50	Banq. d'Esc. Paris.	471 25	471 25
562 50	Crédit Lyonnais...	562 50	.. ..
.. ..	Banque Ottomane .	.. ..	.. ..
.. ..	Banq. Autrichienne	468 75	.. ..
398 75	Panama	400 ..	400 ..
1425 ..	Paris-Lyon-Médit.	.. ..	.. ..
467 50	Autrichiens.....	462 50	463 75
.. ..	Lombard	175 ..	.. ..
.. ..	Saragosse.....	311 25	.. ..
.. ..	Nord-Espagne	348 75	.. ..
.. ..	Méridion. (Cie Ital.).	772 50	.. ..
2040 ..	Suez.....	2037 50	2036 25
101 9/16	Consol. à Londres.	101 9/16	101 5/8

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 14 JUIN

NOMB.	SORTE.	FRANC	ESPAG	PIÉM.	ITALIE	BROUS	STRIR.	TUSSA.	CHINE.	CANT.	JAPON.	POIDS
36	ORG..	9	1	6	8	»	»	3	1	3	5	3028
34	TRAM.	5	»	3	1	»	1	»	11	6	4	2315
67	GRÈG.	16	»	»	22	6	1	»	9	7	5	5027
11	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	BOBI..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	LAIN..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
154		30	1	9	31	6	2	3	21	16	14	10370
BALLOTS PESÉS												
»	ORG...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	TRAM.	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	153
42	GRÈG.	»	»	»	1	1	»	15	15	7	»	2100
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
44		»	»	»	1	1	»	1	16	15	7	2253

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE

BULLETIN DU 14 JUIN

NOMB.	SORTE	FRANC	CHINE	BENG.	JAPON.	ITALIE	PIÉMO.	PERSE	BROUS	CANT.	SYRIE.	POIDS.
15	ORG	6	1	1	2	1	1	»	»	»	3	1363
12	TRAM.	»	7	2	2	»	»	»	»	1	»	1009
3	GRÈG	1	»	2	»	»	»	»	»	»	»	257
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30												2630

BALLOTS PESÉS

2	ORG..	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	32
2	TRA..	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	110
19	GRÈG.	»	16	»	3	»	»	»	»	»	»	968
»	DIV...	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	...
23												1114

Ouvrées, 28. — Grèges, 3. — Moulinés, 0.
Décreusage, 24.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 13 JUIN

NOMBRE	SORTES	POIDS
4	Organsins	339
»	Trames	»
5	Grèges.....	401
»	Ballots pesés.....	»
9	TOTAL.....	740

Dernier numéro placé : 19.
Total du 1er au 2 : kilog. 1434.
Opérations de décreusage : ».
— de titrage : 3.

Le Gérant : F. BLANC.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE
Association syndicale des Ouvriers Typographes
Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 34

VENTE AU DÉTAIL ET EXPÉDITION AU DEHORS
DE TOUTES LES
EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
ENTREPOT GÉNÉRAL : Pharmacie des Célestins
5, place des Célestins, angle de la rue des Archers
LYON
E. MAUGUIN, Successeur de A. SANTENA
PASTILLES DE VALS ET DE VICHY
Sels pour Bains et pour Boissons. — Sels de Carlsbad et de Plombières
Dépôt unique, à Lyon, des Produits alimentaires au *Gluten pur* pour les *Diabétiques*, de la maison DURAND-LAPORTE, de Toulouse.

VIENT DE PARAITRE
LE VADE MECUM
DE
L'OFFICIER D'INFANTERIE
En route, aux manœuvres, en campagne
Par G. LENOIR, Lieutenant au 121e de ligne
Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise
Le **Vade mecum** constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires pratiques nécessaires aux officiers d'infanterie. Absolument au courant des derniers règlements, y compris les récentes *instructions sur le combat*, il dispense les officiers de réserve et de territoriale d'emporter tout autre livre pour les périodes d'instruction.
Prix : 4 fr. ; — 4 fr. 25 franco par la poste.
LIBRAIRIE S. PELLETIER, *93, cours Lafayette*, LYON

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE
VIENT DE PARAITRE
L'ANCIENNE PLACE DES CÉLESTINS
SON THEATRE, SES CAFÉS-CHANTANTS, SES RESTAURANTS ET ESTAMINETS
Illustré d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. DUMONT, représentant l'ancien théâtre des Célestins
Prix : 6 francs

AFFICHAGE
DANS LES
TRAMWAYS DE LYON
ET DE SAINT-ÉTIENNE
PUBLICITÉ INTERIEURE
ET SUR LES
Carreaux des Voitures
S'ADRESSER POUR TRAITER
A L'AGENCE DE PUBLICITE FOURNIER
14, Rue Confort, 14 — LYON

Mme JOURDAIN LYON, cours Gambetta, 38 — A L'ENTRESOL —
ACCOUCHEUSE *TRAITEMENT SPÉCIAL*
des Maladies des dames, dites Dérangements, Chutes de matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflements du ventre, Maux de reins, Digestions difficiles.
Cabinet [illegible] à 11 heures et de 1 à 4 heures.

TRAVAUX DE LUXE — TITRES D'OBLIGATIONS
ADMINISTRATIFS — ASSOCIATION SYNDICALE — JOURNAUX
Commerciaux — Des Ouvriers typographes — Labeurs
IMPRIMERIE NOUVELLE
52, Rue Ferrandière, 52
LYON
Mémoires — Thèses
REGISTRES — AFFICHES
LIVRETS DE SOCIÉTÉ — LETTRES DE DÉCÈS

DENTISTE
Jules BONNARIC
LYON, 6, rue Centrale
Cabinet de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures
Anesthésie par le protoxyde d'azote

BON COMPTABLE pouvant disposer de plusieurs heures par jour demande emploi.
S'adr. à l'Agence Fournier, sous le n° 5313.

VOR DUPRÉ
FABRIQUE D'ABAT-JOUR
ET DE STORES EN TISSUS BOIS
55, Cours Morand, 55, près la place Kléber
LYON

LA TRIBUNE
Grand format, 5 cent., est en vente dans tous les kiosques

EN VENTE
A L'AGENCE V. FOURNIER
14, Rue Confort — LYON
LA LISTE OFFICIELLE
DE LA
LOTERIE DES ARTS INDUSTRIELS
Tirage du 31 Mai
Prix : DIX Centimes
Par correspondance : 15 cent.

PUBLICITE
Dans tous les Journaux
De FRANCE & de L'ÉTRANGER
POUR TRAITER, S'ADRESSER
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

Procédé nouveau pour obtenir en quelques jours des vins de raisins *secs* ou *frais*, naturels et purs, transparents et brillants au sortir de la cuve et inaltérables. Ces vins se transportent parfaitement, et égalent les meilleurs vins de France. Ni machine, ni pastourisation, ni droguerie. — S'adr. à E. Heyler, à St-Avold (Lorraine annexée). Aff. 25 c.

Ville et Campagne
A VENDRE ou A LOUER, coteau St-Clair, à 7 m. de la gare, chemin de Vassieux, 38, jolie maison bourgeoise, 10 pièces, eaux de la Cie, bassin, jet d'eau, terrasse, jardin clos de murs, belvéder, ombrages, vue splendide sur le Rhône. Visible tous les jours, de 2 à 5 heures du soir. Lanternier, 7, place de l'Helvétie.

EN VENTE
L'ANNUAIRE GÉNÉRAL
DU COMMERCE DE LYON
ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE
POUR L'ANNÉE 1887
PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS
Par la poste, 13 fr.
EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER
14, Rue Confort, Lyon
Et chez Mme MÉRA, libraire, rue de la République, 13
M. DELLEVAUX, papetier, rue de la Barre, 1.
L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend :
1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros des maisons ;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique ;
3° La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue ;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux ;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants ;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent ;
7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume ;
8° Un Plan de la ville de Lyon.
S'assurer que l'INDICATEUR demandé porte bien au dos :
INDICATEUR FOURNIER
ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER
SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE *Rue Sainte-Catherine, 6,*
Correspondant de l'Agence Havas
14, RUE CONFORT, 14, LYON
SUCCURSALE GRENOBLE *Passage Teisseire*
Pour les Journaux ci-dessous désignés par une astérisque, les Annonces et Réclames en seront reçues exclusivement
A L'AGENCE
LYON : * Progrès. — * Nouvelliste. — * Express. — * Petit Lyonnais. — * Salut Public. — * Courrier de Lyon. — * Moniteur Judiciaire. — * La Tribune. * Echo de Fourvière. — * Courrier du Commerce. — * Moniteur des Soies. — * Bulletin du Moniteur des Soies. — * Passe-Temps. — * Gazette agricole et viticole. — * Lyon horticole. — Construction lyonnaise. — * Journal de Médecine vétérinaire. — * Le Tintamarre lyonnais — La Revue du diocèse. — Journal des Locations. — La Revue lyonnaise. — * L'Accord-Parfait. — * La Revue Géographique littéraire. — * Lyon s'amuse.
Villefranche : Journal de Villefranche. — Le Progrès agricole. — L'Indépendant du Beaujolais.
Tarare : Bon Citoyen.
Grenoble : Avenir de l'Isère. — Le Petit Dauphinois. — Le Dauphiné catholique.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Voiron : Petit Voironnais. — Journal de Voiron.
Bourgoin : Indicateur.
Saint-Marcellin : Mémorial de Saint-Marcellin.
Vienne : Le Journal de Vienne. — Le Moniteur viennois.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Petit Stéphanois. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Loire Républicaine. — Echo des Mines. — Messager de la Loire.
Montbrison : Journal de Montbrison.
Roanne : Journal de Roanne. — Union Républicaine de Roanne.
Bourg : Le Courrier de l'Ain. — Le Progrès de l'Ain. — L'Indépendant de l'Ain. — L'Avenir.
Belley : Messager du Dimanche.
Trévoux : Journal de Trévoux.
Nantua : Abeille du Bugey.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire. — Union républicaine.
Châlon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Chalon-sur-Saône. — Dépêche.
Louhans : L'Indépendant. — Le Journal de Louhans.
Tournus : Journal de Tournus.
Charolles : Echo de Charolles. — La Démocratie charollaise.
Valence : Le Messager. — L'Echo de la Drôme. — Le Journal de la Drôme. — Le Journal de Valence.
Romans, — Républicain Romanais. Journal de Romans.
Annonay : Journal d'Annonay. — Haute-Ardèche. — Annonay-Journal.
L'Argentière. — Républicain de l'Argentière
Tournon. — Journal de Tournon.
St-Claude. — Indépendant de St-Claude.
Genève : Journal. — Feuille d'Avis. — Tribune, et les principaux journaux suisses.
Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux du monde
Envoi FRANCO *du Tarif général sur demande affranchie*

EN VENTE
à l'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, Lyon
Les Publications ci-après :

Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire.		12 f. »»
— de la Loire	—	5 f. »»
— Guide de l'Isère,	—	1 f. »»
— de Saône-et-Loire,	—	2 f. 50
— de l'Ain,	—	1 f. 50
— de la Savoie,	—	1 f. 50
— Suisse, bottin Genevois,	—	10 f. »»

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

19e ANNÉE — COURSES DE LYON — 1887
HIPPODROME DU GRAND-CAMP
Les Dimanche 19 et Lundi 20 Juin 1887

1er JOUR — DIMANCHE 19 JUIN, A 2 HEURES

Prix d'ouverture	2,000 fr.
Prix de la Tête-d'Or (à réclamer)	2,000
Prix du Grand-Camp, Grande course de Haie Handicap. 2,000 fr. pouvant être portés à	4,000
Prix du Conseil général (Handicap)	6,000
Prix de la Société d'Encouragement 1re Série	10,000
Prix du Lac, Military, 2e Série (Steeple-Chase)	3 Prix
Prix de la Société des Steeple-Chase de France, Steeple-Chase, 4e Série	2,600

2e JOUR — LUNDI 20 JUIN, A 2 HEURES 1/2

Prix national	4,000 fr.
Prix du Jockey-Club de Lyon (à réclamer)	3,000
Prix du chemin de fer P.-L.-M. (Course de Haies, Selling-Handicap), 2,000 fr. pouvant être portés à	4,000
Prix de la Société des Courses (Handicap)	3,000
Grand Prix de la Ville de Lyon	15 000
Prix du Chalet, Course plate, Officiers et Gentlemen Riders	2,000
Prix du Rhône, Grand Steeple-Chase Handicap. 3,000 fr. pouvant être portés à	5,000

PRIX DES PLACES

Enceinte de Pesage (pour Hommes)	20 fr.
— — (pour Dames)	10 fr.
Tribunes A (couvertes, côté droit et côté gauche)	5 fr.
Tribunes B (couvertes, côté droit et côté gauche)	3 fr.

PIÉTONS { Intérieur de l'Hippodrome... / Côté droit des Tribunes ..... / Côté gauches des Tribunes .. } 1 FR.
DIGUE : 50 Cent.

Cavalier	5 fr.
Voitures à quatre chevaux	20 fr.
— à deux chevaux	15 fr.
— à un cheval	10 fr.

LES VOITURES-OMNIBUS, DILIGENCES ET TAPISSIÈRES NE SERONT PAS REÇUES DANS L'ENCEINTE DU PESAGE
SOUSCRIPTIONS (prises à l'avance au Secrétariat des Courses). — 1° Les demandes de souscriptions devront être adressées au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), mais seulement jusqu'au Samedi 18 juin inclusivement. La carte de souscription est fixée à 40 fr. 2° Les Cartes de Souscripteurs, ainsi que les billets (à prix réduits) auxquelles elles donnent droit devront être retirés au Secrétariat des Courses (Grand-Hôtel de Lyon), du jeudi 16 au samedi 18 juin inclusivement, Passé ce délai, il ne sera plus délivré aucun billet à prix réduits, mais seulement aux prix habituels indiqués sur les affiches.
SECRÉTARIAT DES COURSES AU GRAND HOTEL DE LYON
Approuvé : [illegible] de l'Agriculture, Develle
Les Commissaires : MM. Paul Londe, Louis Saulnier, Louis Tresca.

Enregistré à Lyon

Vu par nous, Maire de Lyon, pour légalisation de la signature ci-contre.